

# **LE PACTE NATIONAL ECONOMIQUE ET SOCIAL**

**La contribution du Forum  
des Chefs d'Entreprises**

**Août 2005**

## **S O M M A I R E**

	<b>pages</b>
<b>I- Les considérations générales</b>	<b>3 à 12</b>
<b>II- La situation économique et sociale actuelle</b>	<b>13 à 20</b>
<b>III- Les objectifs</b>	<b>21 à 23</b>
<b>IV- L'entreprise au centre de la politique économique</b>	<b>24 à 39</b>
<b>V- Propositions d'actions transitoires de nature à réduire le poids du chômage et d'autres problèmes sociaux</b>	<b>40 à 43</b>
<b>VI- Les conditions de mise en œuvre du PNES</b>	<b>44 - 45</b>
<b>VII- Conclusion</b>	<b>46 - 48</b>

**- I -**

## **Considérations générales**

## **I- CONSIDERATIONS GENERALES**

Les résultats enregistrés par l'économie nationale au cours des dernières années, en termes de croissance, sont très encourageants. Le Forum des chefs d'entreprises considère que la consolidation de ces résultats et l'ancrage d'une croissance forte dans la durée est à la portée des capacités nationales pour peu qu'elles soient confortées par une politique volontariste vigoureuse.

Cela implique la mise en œuvre d'une véritable politique économique de moyen et long terme, fondée sur des choix clairs et soutenue par l'ensemble de la société algérienne, gouvernement et partenaires économiques et sociaux compris, agissant ensemble pour définir, en concertation, les objectifs stratégiques à atteindre et préciser les engagements par lesquels chaque partie sera liée.

L'élaboration et l'adoption par le gouvernement, les entrepreneurs et les travailleurs algériens d'un véritable « pacte économique et social », une plate-forme qui doit définir les attentes et les disciplines de chacun des partenaires en vue de contribuer efficacement et effectivement à la croissance économique dans notre pays, répond à cet impératif.

Le présent document présente les arguments et les points de vue qui fondent la conception de notre association concernant le projet de pacte économique et social, une appréciation de la situation économique et sociale actuelle ainsi que des propositions de mesures concrètes concernant les voies et moyens susceptibles d'être mis en œuvre pour permettre à l'économie nationale d'assurer sa stabilité et d'asseoir sa croissance sur des bases saines et durables et de sortir, à terme, de la spirale redoutable du chômage. Les volets sur lesquels portent ces propositions sont : la mise à niveau des entreprises ; le développement de l'investissement ; le processus de privatisation ; le financement de l'économie et les pratiques bancaires ; la fiscalité ; la concurrence ; la promotion des exportations hors hydrocarbures ; le fonctionnement du marché du travail ; l'information économique.

Le Forum formule également dans ce document un certain nombre de suggestions relatives à des mesures transitoires destinées à desserrer rapidement l'étreinte intolérable du chômage et d'apporter des solutions urgentes à d'autres graves difficultés sociales.

**I.1- L'ensemble des considérations qui sont à la base de la réflexion menée par le Forum renvoie à trois niveaux de préoccupations qui constituent autant d'axes essentiels de travail aptes à permettre d'articuler une démarche sérieuse de dialogue et de concertation sur les dossiers économiques intéressant notre pays :**

**I.1.1-** En premier lieu, il y a une question fondamentale liée à la finalité même d'un débat économique.

De fait, si l'on peut comprendre que, jusque-là, les initiatives menées par les pouvoirs publics en matière de dialogue économique aient été orientées surtout vers des préoccupations de court terme (il s'agissait le plus souvent de trouver des réponses pour apaiser la sphère sociale dans un contexte économique national très difficile), la conjoncture exceptionnellement favorable que connaît notre pays, au cours des dernières années, ouvre une perspective nouvelle, celle de pouvoir engager sérieusement des réformes ambitieuses pour une relance du développement économique national à long terme, pour un relèvement significatif du niveau

de revenus de la population et pour des solutions structurelles aux difficultés sociales par l'éradication du chômage et de la pauvreté.

**En d'autres termes, notre pays disposant maintenant des moyens d'une telle politique, c'est sa réalisation dans les meilleures conditions qui doit clairement constituer la base de tout dialogue avec les acteurs économiques et sociaux.**

**I.1.2-** En second lieu, se pose la question centrale de l'entreprise algérienne et des moyens à réunir pour en faire le vecteur essentiel du développement économique national. Les difficultés, de ce point de vue, ont été recensées depuis longtemps aussi bien par les institutions nationales que par des organismes internationaux. Même si les solutions préconisées en la matière sont souvent évidentes et font l'objet d'un très large consensus, il reste toutefois que leur mise en œuvre sur le terrain se fait de manière trop lente et trop timide. Or, si l'enjeu n'est pas tant celui de la réponse à donner à des revendications récurrentes des chefs d'entreprises, il est néanmoins et surtout celui des moyens d'impulser une croissance forte et soutenue, en traitant l'ensemble des facteurs du sous-développement de l'économie nationale.

**I.1.3-** Enfin, le troisième domaine de préoccupation est celui relatif aux axes prioritaires sur lesquels l'attention des autorités est appelée, des axes qui constituent autant de dossiers sur lesquels notre pays a pris de grands retards et qui demandent maintenant un traitement urgent. De fait, des questions essentielles comme celles, notamment, du poids de **l'économie informelle**, des implications de **l'ouverture commerciale** en cours ou, plus prosaïquement, de la disponibilité et de la qualité de **l'information économique**, sont des points d'entrée inévitables de tout débat économique sérieux.

**I.2- L'ensemble des préoccupations soulignées ci-dessus reflète surtout les difficultés de la transition algérienne vers une économie de marché et celles de la nécessaire modernisation du cadre institutionnel régissant l'activité de l'entreprise.**

Au-delà, il reste que la finalité du débat économique est celle des voies et moyens d'impulser un rythme de croissance plus élevé et plus soutenu, sur une longue période, au sein de l'économie nationale. A cet égard, le programme ambitieux d'investissements décidé par le Président de la République est nécessaire et opportun au regard des trois avantages essentiels suivants :

**I.2.1-** Ce programme s'attache à combler les retards importants que notre pays connaît dans ses grandes infrastructures publiques (communications, hydraulique, transports, logements, etc.). Notre association a eu, au cours des années 2002 et 2003, à formuler à ce titre des propositions d'actions qui se trouvent intégrées dans le programme annoncé par le Président de la République, ce dont le Forum s'est félicité.

**I.2.2-** Il est basé sur un choix capital, de notre point de vue : celui d'allouer le surcroît de ressources fiscales dégagées par l'accroissement significatif des prix des hydrocarbures sur le marché international au cours des deux dernières années, à des projets d'investissements structurants. La démarche qui l'inspire sert des objectifs de développement à long terme de notre économie. Le risque latent était que ces ressources soient orientées, la pression politique aidant, vers la consommation immédiate (via les augmentations de salaires, les budgets de fonctionnement des administrations et les importations de produits de consommation finale) ; un risque qui n'est pas totalement écarté si l'on considère la croissance fulgurante des

importations (près de 40%) entre 2003 et 2004, y compris pour les produits destinés à la consommation finale des ménages et des administrations.

**I.2.3-** Enfin, il donne un début de réponse aux difficultés sociales récurrentes liées à un chômage endémique touchant en majorité les populations les plus jeunes, de même qu'à l'extension de la pauvreté dans de nombreuses régions rurales qui étaient pendant longtemps fragilisées par la violence terroriste.

Cela étant, il n'en demeure pas moins que le problème de toutes les transformations indispensables que notre pays doit s'attacher à mener à bien pour se mettre sur la voie d'une croissance plus saine, plus forte et plus durable, reste entièrement posé.

**I.3- Il convient d'insister fortement sur l'impératif absolu qui s'impose à notre pays et à notre politique économique, celui d'avoir à résoudre, dans le cadre d'une démarche structurelle, la contrainte lourde de la dépendance externe (ou tout au moins à en desserrer l'étreinte), dans un horizon prévisible et programmé.** En effet, dans la mesure où le niveau de la dépendance actuelle apparaît déjà excessif, il faut commencer à s'inquiéter d'ores et déjà de l'évolution qu'il ne manquera pas de connaître au cours des prochaines années, sous les trois principaux angles suivants :

**I.3.1-** D'une part, sous l'effet mécanique des accroissements des importations alimentaires, résultat de l'augmentation de la population.

**I.3.2-** D'autre part, sous l'effet conjugué des baisses du niveau des protections douanières et non douanières applicables sur les marchés nationaux de biens et de services, résultat de l'application des engagements internationaux contractés dans le cadre de l'accord d'association avec l'Union européenne, de l'entrée dans l'Organisation mondiale du commerce et d'autres accords commerciaux en discussion. Toute perte de part de marché par les producteurs locaux a pour effet une augmentation (même partielle) de la demande d'importations.

**I.3.3-** Enfin, sous l'effet de l'augmentation sensible des programmes d'investissements publics et privés au cours des prochaines années, programmes adossés pour l'essentiel sur le surcroît des ressources fiscales dégagées par l'augmentation des prix pétroliers et gaziers sur le marché international. Ces derniers supposent des achats d'équipements, de l'assistance technique, du savoir-faire et des besoins en maintenance qui ne sont souvent disponibles que sur les marchés extérieurs.

En définitive, on ne peut manquer de souligner que l'efficacité de la politique économique que suivront les autorités publiques ne pourra pas être mesurable à l'aune de la seule réalisation des programmes ambitieux d'investissement mis en chantier sur instruction du Président de la République. Si ces derniers sont utiles et indispensables et s'ils répondent à un besoin absolu et urgent de rattrapage de retards et de modernisation des infrastructures économiques publiques, il est tout à fait vital qu'ils soient accompagnés par un programme économique tourné vers le développement et la promotion de la production nationale de biens et de services, dans le contexte d'une économie ouverte.

Plus clairement, il s'agit de travailler à inverser progressivement la tendance structurelle observée à l'échelle de notre politique économique depuis une trentaine d'années, une tendance qui fait que l'investissement national entretient et alimente le cycle de la dépendance

commerciale extérieure au lieu de le réduire. Cela implique la mise en œuvre de politiques concrètes se donnant notamment pour objectifs explicites :

- D'engager un véritable plan de développement de l'investissement ;
- De stimuler efficacement le développement des exportations de biens et de services hors hydrocarbures ;
- De développer les parts de marché des productions nationales, ou tout au moins de veiller à une protection efficace des industries performantes ;
- D'impliquer davantage des entreprises nationales dans les grands chantiers d'investissement public et, le cas échéant, réserver des créneaux porteurs à l'investissement national ;
- De donner une véritable consistance à la politique d'ouverture en établissant des liens concrets avec des objectifs d'intégration ;
- Et, enfin, d'inscrire clairement l'objectif de réduction de la dépendance vis-à-vis des hydrocarbures comme une des priorités de la politique économique algérienne, sur un horizon à définir, avec un programme d'actions affiché et un calendrier.

Le développement de la sphère des activités de production de biens et de services est un aspect sur lequel il est suggéré implicitement qu'il ne concerne que les entreprises et, dans une certaine mesure, le système bancaire ; l'argument invoqué est que l'Algérie est maintenant en économie de marché, que l'administration n'a pas à intervenir et que seules les forces du marché sont en mesure d'orienter les décisions des acteurs économiques.

Manifestement, d'importants besoins de clarification paraissent indispensables à ce niveau, que ce soit pour la prise en charge des insuffisances du système de régulation économique qui régit l'activité des entreprises, et encore plus pour ce qui est des orientations du développement économique national.

C'est là, véritablement, le talon d'Achille de toute la politique économique publique en ce sens que, si au regard des pouvoirs publics, des réformes de fond sont effectivement engagées pour transformer les dispositifs institutionnels régissant les activités économiques et si, à plusieurs égards, des progrès réels sont enregistrés dans de nombreux domaines, il n'en demeure pas moins que, pour l'entreprise, l'environnement économique est un ensemble solidaire à l'intérieur duquel elle doit fonctionner et évoluer, et toute rupture de la cohérence de cet ensemble est un surcoût qui pénalise ses performances et sa compétitivité.

**L'ensemble des considérations développées ci-dessus a conduit le Forum des chefs d'entreprises à postuler que le contexte et la logique dans lesquels doit s'insérer la concertation, à savoir la recherche d'un consensus, devrait s'inscrire dans une démarche visant, non pas à traiter de la question sociale stricto sensu, ni à donner des réponses conjoncturelles à des problèmes particuliers, mais à jeter les bases d'un véritable pacte de croissance. C'est, de notre point de vue, la seule voie pouvant conduire véritablement à un développement social harmonieux dans notre pays.**

**I.4-** Les arguments et les points de vue qui fondent la conception du Forum des chefs d'entreprises concernant le contenu de ce Pacte national économique et social portent sur les aspects suivants :

**I.4.1- Nécessité de traiter les problèmes économiques pour trouver des solutions structurelles au volet social.** A la base de la conclusion d'un « pacte social » dans notre pays, se trouve la considération, légitime, que les conséquences sociales des transformations radicales introduites dans notre système économique commandaient leur prise en charge par les pouvoirs publics. Cette motivation était compréhensible à un moment où les transformations économiques risquaient de fragiliser la politique sociale. Il n'en demeure pas moins que notre pays est aujourd'hui tenu d'afficher d'autres ambitions et notamment celles de réussir la modernisation de son économie, de créer les conditions de sa diversification et de sa plus grande performance dans un univers de plus en plus mondialisé.

De notre point de vue d'entrepreneurs, il apparaît vital de sortir définitivement du paradigme qui a servi de fondement à la politique économique nationale au cours des années 1970 et 1980 et qui faisait de l'Etat le centre obligé de toutes les activités économiques, le détenteur de la ressource, le dispensateur de la richesse et le distributeur de revenus.

Maintenant que l'organisation économique a changé, que c'est le marché qui décide finalement de la viabilité d'une activité, d'une entreprise ou d'un projet d'investissement, il est tout à fait déraisonnable de continuer à traiter de la question sociale en dehors de l'entreprise. Ainsi, par exemple, définir à l'échelon central des politiques salariales entraîne des rigidités qui empêchent l'entreprise de décider, à son niveau et en concertation avec son collectif des travailleurs, selon sa situation financière et productive, de son développement et de son avenir.

Toutefois, il ne saurait évidemment être occulté que l'ajustement structurel que notre pays met en œuvre a des effets sociaux négatifs sur les catégories sociales vulnérables de la population, ce qui rend indispensables des programmes d'aide aux catégories les plus durement touchées ainsi que le développement de la solidarité nationale ; de tels programmes font partie intégrante des réformes économiques.

Par ailleurs, lorsque la croissance est réelle, le partage de ses fruits par des augmentations périodiques des salaires fait partie des moyens de consolidation du consensus social dont a besoin la nation.

**I.4.2- Il doit être clairement établi que seule la richesse produite peut faire l'objet d'une redistribution, quels que soient les modes de cette redistribution.** Cela signifie que la santé de l'entreprise algérienne, ses bonnes performances et ses résultats positifs sont les facteurs essentiels sur la base desquels un débat éventuel sur la répartition des revenus pourra être, le cas échéant, organisé. Dans de telles conditions, le débat sur le développement de l'entreprise, sur l'environnement dans lequel elle travaille et évolue, sur les voies et moyens d'améliorer son savoir-faire et de favoriser sa compétitivité doit nécessairement prendre le pas sur celui du mode de répartition des revenus qu'elle dégage.

Au total, la promotion du dialogue entre les acteurs économiques et sociaux ne doit pas consister à donner des réponses conjoncturelles à des problèmes particuliers, si sensibles soient-ils, mais à jeter les bases d'un véritable pacte de croissance autour duquel chacun doit trouver la place qui est naturellement la sienne dans le contexte d'une économie régie par les

forces du marché. **Dans ce contexte, il nous apparaît essentiel que l'entreprise soit mise au centre des politiques économiques.**

**I.4.3- Si l'environnement économique de l'entreprise algérienne a beaucoup évolué par rapport à une période antérieure, et si dans un grand nombre de domaines, l'entreprise a acquis une marge d'autonomie (liberté d'investir, accès au commerce extérieur, accès au crédit bancaire, etc.), il n'en demeure pas moins qu'elle est toujours considérée comme un acteur « mineur » ou marginal sur la scène économique nationale.**

La recherche du profit qui est, après tout, l'objectif ultime de l'entreprise en économie de marché, est toujours considérée dans notre pays comme suspecte et à la limite de l'illégalité, tout au moins « moralement répréhensible ». Cette suspicion constitue un des obstacles majeurs à l'assainissement de notre environnement économique, à la modernisation de notre droit économique et, par dessus tout, à une relation plus saine et plus conforme à nos intérêts économiques, avec nos partenaires étrangers. En effet, il ne sert à rien, par exemple, de continuer à ouvrir notre économie et à libéraliser davantage notre commerce, dans de telles conditions : l'entreprise étrangère ne peut s'accommoder d'un environnement où s'exercent encore des « lois non écrites », les passe-droits, l'arbitraire fiscal, tandis que l'entreprise algérienne, elle-même mineure, ne peut tirer bénéfice des opportunités d'une politique d'ouverture élargie sur les marchés étrangers.

**Un dialogue économique, dans de telles conditions, n'aurait pas beaucoup de sens, tant qu'un minimum de responsabilité n'est pas de facto accordé à chacun des partenaires. Cela suppose qu'il soit enfin reconnu à l'entreprise le rôle économique et social essentiel qui est le sien.**

**I.4.4- L'analyse des conditions actuelles de fonctionnement du système économique algérien montre qu'il est urgent et nécessaire de réhabiliter le rôle régulateur de l'Etat.**

Cette analyse permet d'observer que ce sont les fonctions régulatrices les plus essentielles en économie de marché qui sont également les principales sources des dysfonctionnements dont souffrent nos entreprises.

**En matière de fiscalité,** les dysfonctionnements sont mis en évidence depuis longtemps et sont reconnus par l'administration elle-même. Nous sommes encore loin de la transparence des régimes fiscaux, de leur application juste et uniforme et de leur compatibilité avec les besoins du développement économique national, de la création d'emplois et de l'investissement dans les entreprises.

**En matière de droit économique,** les retards accumulés par notre pays sont immenses, au point que de nombreuses entreprises hésitent fortement à s'engager dans la voie judiciaire pour régler leurs contentieux. Les législations économiques sont souvent obsolètes ou inadaptées et les magistrats eux-mêmes sont peu formés aux réalités du fonctionnement d'une économie concurrentielle.

**En matière de concurrence,** si une législation moderne a été mise en place depuis dix ans, elle n'a quasiment pas pu être mise en œuvre. Force est de constater que l'Etat n'a pas mis le minimum de moyens nécessaires pour inciter les entreprises à recourir aux arbitrages de l'instance mise en place (le Conseil de la concurrence) ; bien au contraire, lui-même a continué à maintenir des situations monopolistiques à priori prohibées par la loi sur la concurrence ou à octroyer des ressources aux entreprises qu'il contrôlait alors que la loi l'oblige, en principe, à ne faire aucune distinction entre secteur public et secteur privé.

Une concertation bien conçue autour du thème de l'entreprise algérienne ne saurait, de notre point de vue, avoir de consistance tant que ces quelques règles de base n'auront pas été mises en place et que l'Etat ne se sera pas mis en situation d'assumer en toute clarté et en toute loyauté son rôle de régulateur, agissant avec des règles légales claires et praticables et plaçant les intérêts supérieurs de l'ensemble de l'économie et de l'ensemble des entreprises au-dessus des intérêts catégoriels.

**I.4.5- Si les entreprises doivent s'adapter à de nouvelles exigences, il est tout aussi nécessaire que l'administration économique soit modernisée** et mise en situation d'assumer ses missions avec efficacité, diligence et compétence. Il faut prendre conscience des retards accumulés par notre administration économique qui semble avoir été elle-même largement dépassée par tous les changements qu'elle a pourtant initiés. A titre d'exemples, on ne peut manquer de citer : l'absence de toute étude d'impact ou de toute étude préparatoire à des accords internationaux d'une extrême importance et d'une extrême complexité pour notre pays ; les réformes importantes qui traînent en longueur des années durant, malgré le consensus sur leur nécessité ou sur leur urgence (le cas limite est celui de la modernisation du système financier et bancaire, envisagée depuis plus de quinze ans) ; l'absence de réaction significative face au déferlement de l'économie informelle qui menace pourtant jusqu'aux fondements de l'Etat lui-même ; la préparation médiocre de législations économiques pourtant présentées comme essentielles (la dernière législation sur les zones franches est abandonnée avant même d'avoir été appliquée) ; l'indigence de l'information économique minimale à tous les niveaux, alors qu'il s'agit là d'un service public de base pour tous les décideurs ; l'absence de sanctions transparentes à l'égard de tous ceux qui, administrations ou responsables, auront échoué dans l'exécution des missions qui sont clairement les leurs ou dans la non réalisation des objectifs qui sont mis à leur charge ; etc.

**I.4.6- La question de l'information économique revêt une importance majeure pour la qualité et le sérieux du débat économique national.** En effet, les conditions minimales nécessaires à une concertation utile consistent, avant tout, à disposer de données sérieuses, crédibles et partagées. Non seulement ces données doivent être élaborées dans le cadre d'institutions indépendantes, mais elles doivent également être disponibles et accessibles de manière aussi aisée que possible. Il faut observer que la législation en vigueur est tout à fait conforme à ces exigences. Néanmoins, dans la pratique, il est excessivement difficile pour les entreprises de disposer des informations économiques les plus élémentaires. L'information économique, service public de base, apparaît comme un préalable à tout dialogue économique sérieux.

**I.4.7- La situation concernant les conditions de l'ouverture de l'économie nationale reste préoccupante.** L'élément à relever est celui lié aux conditions dans lesquelles l'ouverture va devoir s'appliquer, à savoir : une profusion d'activités informelles peu saisissables ; une fraude à l'importation importante, notamment sous la forme de sous-évaluation ou de surévaluation de la valeur des produits, de dévalorisation de la qualité des produits ; de fausses déclarations sur les quantités ; etc. Dans de telles conditions, non seulement les entreprises productrices actuelles vont devoir faire face à une concurrence effrénée mais, surtout, elles devront subir le diktat de l'informel et de ses méthodes déloyales.

Il faut malheureusement tirer la sonnette d'alarme pour dire que, jusqu'à présent, les effets négatifs de cette ouverture ne sont pas encore suffisamment appréhendés au niveau de notre économie. Ce danger imminent devrait faire l'objet d'une attention particulière et urgente.

**I.4.8-** Dans cette quête de la réhabilitation indispensable de l'entreprise, **la définition et la mise en œuvre d'un programme national de mise à niveau apparaît comme une priorité de tout premier ordre.** Le retard pris par notre pays dans ce domaine est considérable. L'Etat, qui a ici un rôle crucial à jouer, doit, à l'instar de ce qui a été entrepris dans les pays voisins comme la Tunisie et le Maroc, ou en Europe, au Portugal et en Pologne, engager très rapidement un programme sérieux de mise à niveau technologique, organisationnel et en management de nos entreprises.

La définition d'une véritable stratégie de mise à niveau qui précise les critères d'éligibilité des entreprises à ce programme, les modalités de financement et le calendrier de mise en œuvre doit être considérée comme l'une des priorités de l'heure.

Il s'agira d'aider un maximum d'entreprises à devenir plus compétitives en qualité, prix et performances sur le marché national et international. Pour atteindre un tel objectif, le financement de ce programme ne doit pas s'appuyer seulement sur les ressources dégagées par des partenaires comme l'Union européenne (programme MEDA) ; il devra être couvert par des ressources nationales propres autrement plus consistantes que celles qui y sont allouées jusque-là.

**I.4.9-** Une autre priorité tout aussi lancinante est **le traitement de l'économie informelle.** Si dans le passé, le commerce de la valise et du cabas pratiqué par des jeunes était perçu par les autorités comme un antidote à l'oisiveté et au chômage, une bouffée d'oxygène pour un marché de pénurie constante, il en est autrement aujourd'hui : l'économie informelle brasse des sommes colossales, met en œuvre de puissants réseaux et d'énormes moyens ; elle concerne, selon les dernières statistiques avancées par des sources crédibles, 40% de l'activité commerciale. Cette économie informelle est en train « d'aspirer » l'économie officielle à travers toutes les formes de concurrence déloyale qu'elle fait peser sur les activités déclarées et fiscalisées. Par ailleurs, elle dissipe des ressources financières qui échappent illégalement au Trésor public et qui, surtout, manquent cruellement pour les besoins de politiques publiques ambitieuses.

Aucune des politiques publiques que les autorités comptent lancer ne pourra être déployée concrètement et efficacement tant que les différents marchés continueront de fonctionner de manière incohérente et incontrôlée, en dehors du cadre de la loi. C'est la raison pour laquelle une éradication des pratiques informelles qui rongent tous les circuits de la décision économique revêt un caractère d'urgence prononcée sur lequel le Forum des chefs d'entreprises insiste avec force.

**I.4.10-** **Il est également tout aussi urgent que la politique de formation fasse l'objet de la plus grande attention.** Dans un contexte de concurrence mondiale aiguë, la possibilité pour les entreprises de disposer de personnels bien formés est un besoin qui revêt un caractère impérieux. Or, d'une façon générale, le système de formation algérien n'est pas adapté aux défis nouveaux auxquels se trouvent confrontées les entreprises.

Dans l'ensemble des dispositifs de formation de notre pays, celui de la formation professionnelle doit faire l'objet d'une attention prioritaire aussi bien de la part des pouvoirs publics que de la part des entreprises. Le constat selon lequel la liaison entre les besoins des entreprises et les capacités de formation professionnelle est loin d'avoir atteint un niveau acceptable est aujourd'hui partagé par tous.

Un énorme besoin de main-d'œuvre est particulièrement constaté dans le BTP et dans toutes les activités secondaires à cette branche. Le programme ambitieux de construction, dont le logement occupe une grande place, risque de subir des retards importants si la pénurie en main-d'œuvre dans cette branche persiste.

Parallèlement à la politique d'octroi de crédits aux jeunes, dont il est sage de faire maintenant le bilan, il apparaît impératif, d'une façon générale, de concevoir et de lancer un vaste programme de formation des jeunes dans les métiers manuels. Moyennant un présalaire attractif, la formation doit viser un nombre appréciable de jeunes, auxquels il faudrait également offrir la possibilité de parfaire par la suite leur formation, pour ceux qui en exprimeraient le désir, à travers des passerelles à construire.

Facteur déterminant de la compétitivité des entreprises, la formation nous apparaît ainsi comme un domaine auquel une importance primordiale doit être accordée. Des mesures de nature à intensifier l'investissement dans ce secteur pour adapter les formations dispensées aux besoins de l'économie sont nécessaires. Un financement adéquat doit être recherché, au besoin à travers l'adoption d'une taxe spécifique à mettre à la charge de l'entreprise.

**I.4.11-** Il faut par ailleurs relever que le monde des entreprises n'a jusque-là consenti que très peu d'efforts pour s'organiser, faire valoir son caractère d'utilité publique et protéger les intérêts de l'économie nationale en même temps que les siens propres. Des tentatives ont été faites dans ce sens, mais il ne semble pas que cette forme d'organisation des intérêts du patronat ait été encouragée réellement par l'Etat.

Dans ces conditions, les effets obtenus sont les suivants : **(i)** l'éclatement de la représentativité par la prolifération des organisations patronales ; **(ii)** le maintien d'une séparation entre secteur privé et secteur public alors que les lois nouvelles en faisaient de plus en plus un sujet unique qui est celui de l'entreprise régie par le droit commercial et les mêmes règles de fonctionnement ; **(iii)** une absence de capitalisation en termes d'organisation, de connaissance des problèmes économiques, de capacité à formuler des propositions constructives et d'apport en services d'appui au développement et à la modernisation de l'entreprise algérienne.

Aussi, une des exigences pour la promotion d'une concertation à fort contenu économique et qui se préoccuperait des aspects sociaux, est celle d'un appui plus franc à la constitution d'une instance crédible de représentation des entreprises. **Il est nécessaire de favoriser la construction d'un pôle associatif des représentants de l'entreprise.**

Il convient, en outre, de permettre que ce pôle représentatif des entreprises puisse être représenté au sein des institutions du pays, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Le Forum considère ainsi comme une défaillance de notre système d'organisation que la voix d'un pan entier de notre économie, représenté par le monde des entreprises, ne soit pas portée au sein des institutions du pays.

**- II -**

**La situation économique  
et sociale actuelle**

## **II- LA SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE ACTUELLE**

### **II.1- LA SITUATION ECONOMIQUE**

Incontestablement, la décennie 2000 se présente comme l'une des plus prometteuses pour l'économie nationale. Le cycle récessionniste a été cassé, la croissance économique est de retour, la situation financière tant interne qu'externe est largement favorable.

Comme le montrent les fondamentaux de l'économie de ces dernières années, la situation financière du pays est largement favorable :

#### **II.1.1- Les finances publiques**

- **La situation du budget**, pour les trois dernières années a été équilibrée ou excédentaire :

<b>Agrégat</b>	<b>Année</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>
Solde du budget (en % du PIB)		+0,2	+5,1	+5,3	+8,5

- **La dette publique globale** a régulièrement diminué, passant de **47,3%** du PIB en 2002 à **33%** en 2004 :

<b>Agrégat</b>	<b>Année</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>
Dette publique globale ( % du PIB)		47,3	38,7	33	-

Cette dette publique, d'un montant de **2234** milliards de dinars en 2004, se répartissait comme suit :

- Dette interne : 1000 milliards de dinars ;
  - Dette extérieure : 1234 milliards de dinars.
- **Le Fonds de régulation des recettes (FRR)** a atteint un niveau de **750** milliards de dinars à fin 2004.

- **La position financière extérieure est assainie :**

Agrégat	Année	2002	2003	2004	2005
Evolution de la dette extérieure (en % du PIB)		43,2	35,9	29,6	-
Service de la dette extérieure (en % du PIB)		-	17,2	12,6	-
Solde du compte courant (en % du PIB)		+9,3	+14,8	+18,3	-

- La dette extérieure est passée de **43,2%** du PIB en 2002 à **29,6%** en 2004 et le service de la dette, qui était de **17,2%** en 2003 se situe à **12,6%** en 2004;
- La balance des paiements a dégagé un excédent de **9,7** milliards de dollars US en 2004 ;
- Les réserves de change s'établissent à **43,10** milliards de dollars US à fin 2004.

## II.1.2- La croissance économique

- Durant les trois dernières années, la croissance économique est positive :

Agrégat	Année	2002	2003	2004	Prévis. 2005	Prévis. 2006
Taux de croissance du PIB (%)		4,7	6,8	5,2	5	5

Il convient de souligner, toutefois, que cette croissance est :

- **Extensive** : non fondée sur des gains de productivité mais sur l'injection de capital et de travail nouveaux ;
  - **Coûteuse** : tirée par la dépense publique ;
  - **Ephémère** : liée à l'évolution du prix du baril.
- Les contributions sectorielles à la croissance économique en 2003 (+6,8%) :

S E C T E U R S	Contributions (%)
Hydrocarbures	2,2
Agriculture	1,8
Services	2
Bâtiment et travaux publics (BTP)	0,6
Industrie	0,2

Source : OCDE

Sur 6,8 points de croissance en 2003, l'industrie et le bâtiment n'ont contribué que pour **0,8** point.

- Les contributions sectorielles au PIB en 2003 (parts relatives en %) :

S E C T E U R S	Parts relatives (%)
Agriculture	8
Industrie	7
Bâtiment et travaux publics (BTP)	9
Services marchands	22
Services non marchands	17
Hydrocarbures	37

Le tableau ci-dessus permet d'observer les éléments suivants :

- Les secteurs directement productifs contribuent pour **24%** au PIB ;
- La part des hydrocarbures dans le PIB représente une fois et demi celle des secteurs productifs (agriculture, industrie et BTP) ;

La part des services marchands dans le PIB dépend du niveau des recettes d'hydrocarbures (services liés au commerce extérieur notamment).

### **II.1.3- La place du secteur économique privé dans l'économie nationale**

- En 2004 et si l'on exclut les hydrocarbures, le secteur économique privé contribue pour **88%** à la valeur ajoutée globale brute. Hydrocarbures inclus, la contribution du secteur privé est de **48%**.
- La répartition sectorielle de la contribution du secteur privé est la suivante (à fin 2004) :

S E C T E U R S	Participation du secteur privé à la V.A (%)
Agriculture	99,5
Hydrocarbures	0,8
Travaux pétroliers	0
Industrie hors hydrocarbures	39
Bâtiment et travaux publics (BTP)	73,5
Transports et Communications	77
Commerce	93,6
Services	87,5

▪ **Les salaires versés :**

- En 1995, les salaires versés (y compris les cotisations sociales) dans le secteur public économique représentaient le double de ceux versés par le secteur privé.
- En 2004, la masse salariale versée dans le secteur privé représente **54,8%** de la masse salariale globale versée dans le pays (hors administrations publiques) et la masse salariale versée dans le secteur économique public ne représente plus que **45,2%**.

▪ **L'emploi :**

La répartition de l'emploi selon les secteurs ( public et privé ) dans les différentes branches d'activité est la suivante :

<b>Secteur d'activité</b>	<b>Nature juridique</b>	<b>secteur privé</b>	<b>Secteur public</b>
Agriculture		100%	0%
Industrie hors hydrocarbures		75%	25%
Bâtiment et travaux publics (BTP)		80%	20%
Communications et services		95%	5%

**II.1.4- L'industrie hors hydrocarbures**

Globalement, le secteur industriel a subi une perte de substance importante ; ainsi, la part de la valeur ajoutée industrielle dans le PIB, qui était de l'ordre de 12% en 1990, n'est plus en 2004 que de l'ordre de 7%.

(i) **L'industrie publique**

- L'industrie manufacturière publique a régressé de 50% en quinze ans (production, emploi, investissement...).
- Evolution de la production industrielle du secteur public :

<b>Secteur d'activité</b>	<b>Année</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>
Agroalimentaire		-20,6%	-16,6%
Bois, liège, papier		--	-17,1%
Textiles et cuirs		-12,7%	-13,2%
Electrique, électronique		-15	-13,3%
Chimie, caoutchouc, plastique		-10%	--
Matériaux de construction		--	+11%
Energie		--	+6,6%

**(ii) – L'industrie privée**

- Entre 1995 et 2000, le taux de croissance de la production dans le secteur privé s'est situé entre 8 et 10%.
- La croissance de la production dans le secteur privé enregistre ensuite un recul continu :

<b>Agrégat</b>	<b>Année</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>
Taux de croissance de la production		+6,6%	+3,7%	3,4%

Ce recul s'explique par 3 causes :

- La baisse du niveau d'investissement ;
- Le développement du marché informel ;
- L'importation massive de produits finis.

Au total, le secteur privé industriel a subi d'importantes pertes de parts de marché.

- Taux de croissance de la production de certaines branches en 2004 :

Matériaux de construction et Céramiques	+ 2,4%
Agroalimentaire	+1,7%
Chimie	+2,4%

- **L'indice de confiance des entrepreneurs**

L'indice de confiance des entrepreneurs algériens (calculé par le FCE) traduit un climat des affaires toujours en déprime. L'amélioration de l'indice de mai 2005 (situé à -7) de 2 points par rapport à celui d'avril 2005 (-9) ne peut pas amener une amélioration significative de l'activité des entreprises. La traduction la plus tangible de ce manque de confiance par rapport au climat des affaires est que, entre 2000 et 2004, le nombre d'intentions d'investissements exprimées au niveau de l'ANDI a baissé de plus de **70%**.

## **II.2- LA SITUATION SOCIALE**

Toutes les données présentées ici sont extraites des publications de l'Office National des Statistiques (ONS) et du rapport de conjoncture du Conseil National Economique et Social (CNES).

### **II.2.1- Le chômage**

Sous l'effet des programmes de relance économique (PNDA et PSRE), le chômage a commencé à décroître dès l'année 2000 comme l'attestent les statistiques suivantes :

#### **Population active, emploi et chômage 1998-2004**

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
<b>Population totale</b>	<b>29 272</b>	<b>29 841</b>	<b>30 410</b>	<b>30 875</b>	<b>31 338</b>	<b>31 808</b>	<b>32 080</b>
<b>Population active</b>	<b>8 396</b>	<b>8 589</b>	<b>8 850</b>	<b>9 075</b>	<b>9 305</b>	<b>9 540</b>	<b>9 470</b>
<b>Population occupée</b>	<b>5 993</b>	<b>6 073</b>	<b>6 240</b>	<b>6 597</b>	<b>6 917</b>	<b>7 275</b>	<b>-</b>
<b>Emploi structuré</b>	<b>4 858</b>	<b>4 898</b>	<b>4 977</b>	<b>5 199</b>	<b>5 462</b>	<b>6 684</b>	<b>7 799</b>
Agriculture	1 180	1 185	1 185	1 328	1 438	1 412	1 617
Industrie	493	493	497	503	504	804	1 061
BTP	740	743	781	803	860	800	968
Services	1 030	1 057	1 074	1 109	1 157	-	-
Administration	1 415	1 420	1 440	1 456	1 503	3 668	4 153
<b>Formes particulières d'emploi</b>	<b>1 135</b>	<b>1 175</b>	<b>1 263</b>	<b>1 398</b>	<b>1 455</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Population en chômage</b>	<b>2 403</b>	<b>2 516</b>	<b>2 610</b>	<b>2 478</b>	<b>2 388</b>	<b>2 265</b>	<b>1 672</b>
<b>Taux de chômage</b>	<b>28,6</b>	<b>29,3</b>	<b>29,5</b>	<b>27,3</b>	<b>25,7</b>	<b>23,7</b>	<b>17,7</b>

Il faut cependant relever qu'un taux moyen de chômage de près de **18%** constitue encore un drame social qui frappe plus particulièrement notre jeunesse. En effet, pour les moins de vingt (20) ans, un jeune sur deux est au chômage (le taux de chômage pour cette catégorie d'âge est en effet de 49%) ; pour la catégorie des 20-24 ans, le taux de chômage reste également très élevé (44%). En 2004, **73%** des chômeurs ont moins de trente (**30**) ans ; ils étaient 42% en 1966. Ces chômeurs, jeunes, n'ont aucune qualification pour trois quart (3/4) d'entre eux. Il faut noter, en effet, que 75% des jeunes de 18 ans ne sont pas intégrés dans le système éducatif.

En outre, le chômage est de plus en plus de longue durée : 60% des chômeurs restent plus d'une année en chômage et 19% d'entre eux restent plus de cinq (5) ans en chômage.

Enfin, il est à souligner que l'emploi dans notre pays est de plus en plus à durée déterminée, puisque les salariés permanents qui représentaient 63% de la population active en 1987 n'en représentent plus que 37% en 2003. Pour 2004, l'Agence Nationale pour l'Emploi (ANEM) indique que 78% des offres d'emplois sont à caractère temporaire.

### **II.2.2- La pauvreté**

En 2000, les estimations statistiques donnent un taux de **12%** de la population algérienne qui vit en dessous du seuil de la pauvreté (soit quelques 1200 à 1500 DA par mois). 70% de ces pauvres vivent en zones rurales.

### **II.2.3- La protection sociale**

Le système de protection sociale est en crise : sécurité sociale et retraite sont menacées d'une sérieuse crise de financement qui s'explique par le fait que le taux élevé de chômage ne permet pas au nombre de cotisants d'augmenter au même rythme que celui de la population active. En outre, l'emploi informel, notamment celui qui concerne les travailleurs salariés non déclarés à la CNAS, diminue considérablement les recettes de cette caisse. Enfin, la libération des prix des médicaments augmente les dépenses de remboursement de la CNAS.

S'agissant de la caisse de retraite, le même processus de déstructuration financière est en œuvre ; le nombre de cotisants pour un (01) retraité est passé de cinq (5) à deux (2).

**- III -**

## **Les objectifs**

### **III- LES OBJECTIFS**

#### **III.1- LES DEFIS A RELEVER PAR NOTRE ECONOMIE POUR LA PERIODE A VENIR**

Au regard des grands problèmes que connaît aujourd'hui notre pays, nous sommes confrontés à trois défis majeurs pour la période quinquennale :

- Réduire la vulnérabilité de l'économie nationale par la diminution de sa sensibilité au marché pétrolier mondial ;
- Résorber le chômage par la création maximum d'emplois ;
- Préserver le « modèle social algérien » fait de sécurité sociale, de droit à la retraite et de lutte contre la pauvreté.

##### **III.1.1- Réduire la vulnérabilité de l'économie nationale par la diminution de sa sensibilité au marché pétrolier mondial.**

Il est maintenant établi et largement admis que notre économie est dépendante des hydrocarbures et que l'ère de « l'après pétrole » évoquée depuis le début des années 1980 est restée un slogan. La part des hydrocarbures dans le PIB ne fait au contraire qu'augmenter et « l'après pétrole » est toujours le pétrole.

Le premier dessein à former aujourd'hui par l'ensemble des partenaires économiques et sociaux et des pouvoirs publics est celui de mettre fin à cette vulnérabilité par le développement réel des activités de production de biens et de services dans des conditions de performance et de compétitivité susceptibles de permettre à notre production, notamment manufacturière, de conquérir des parts de marché extérieur et de faire face avec succès à la concurrence que lui impose l'ouverture commerciale. Or, comment réussir ce défi majeur sans une politique courageuse et déterminée de soutien de l'Etat à l'entreprise ?

##### **III.1.2. Résorber le chômage par la création maximum d'emplois.**

Le chômage important qui frappe notre société, malgré les efforts consentis ces dernières années pour sa réduction, constitue bien évidemment un véritable fléau social mais il handicape aussi l'économie nationale en la privant de forces de production et de consommateurs. Lutter contre le chômage en créant le maximum d'emplois n'est assurément pas seulement une opération « sociale ». il s'agit de mobiliser toujours plus de forces de travail et toujours plus de consommateurs pour la production nationale.

La lutte contre le chômage, c'est bien sûr une croissance de l'investissement à forte intensité d'emplois mais c'est aussi un marché du travail fluide, des charges salariales modérées qui encouragent l'entreprise à embaucher sans trop de contraintes.

##### **III.1.3. Préserver le « modèle social algérien » fait de sécurité sociale, de droit à la retraite et de lutte contre la pauvreté.**

Le troisième défi que doit affronter notre économie est celui de pouvoir continuer à assurer un financement non inflationniste de la politique sociale faite de protection sociale, de droit à l'éducation et de lutte contre la pauvreté.

Nos caisses de sécurité sociale et de retraite sont sous la menace d'une crise de financement, notre système éducatif a un très mauvais rendement et accuse des retards dans les infrastructures et les équipements pédagogiques nécessaires, et la pauvreté reste importante (bien qu'elle soit en recul) et constitue une menace sur la cohésion sociale. L'Etat doit continuer à financer d'importants transferts sociaux mais sans alimenter le processus inflationniste et sans reporter sur les générations futures un lourd fardeau de dette publique.

En conséquence, l'augmentation des dépenses publiques doit être accompagnée d'une augmentation des recettes budgétaires, notamment ordinaires (hors hydrocarbures). Or, l'augmentation des recettes ordinaires ne peut être que le résultat de la croissance économique, croissance que seule un développement de l'entreprise peut garantir de façon saine et durable.

Il apparaît donc hautement souhaitable que la concertation entre les chefs d'entreprises et les autorités publiques puisse servir à créer les conditions d'une croissance forte, sur longue période, pour fournir une réponse durable aux problèmes lancinants de l'emploi et des revenus pour les couches les plus larges de la population.

### **III.2- PROPOSITIONS**

Du point de vue du Forum des chefs d'entreprises, le Pacte national économique et social peut être un réel instrument de mobilisation des capacités nationales pour véritablement engager notre économie sur la voie de la croissance.

Il n'existe pas, actuellement, de stratégie à long terme fixant un objectif de taux de croissance et de prévision de chômage associée à ce taux, ni une définition des moyens à mettre en œuvre pour réaliser cette croissance.

L'objectif à rechercher est, de notre point de vue, de maximiser le taux de croissance à long terme de l'économie afin de répondre au triple défi d'un taux de chômage élevé, d'une forte croissance de la population active à l'avenir, d'un emploi actuel ayant une forte composante en informel. A cet égard, il convient de rappeler que seule la réalisation de taux de croissance annuels de **7 à 8%** durant plusieurs années successives serait de nature à permettre de renverser la courbe actuelle du chômage. Pour stabiliser le chômage à son niveau actuel, il faut créer **250.000** emplois chaque année. L'objectif à viser en termes de croissance serait ainsi à priori prédéterminé :

**Le Forum préconise de viser un taux de 7% pour 2006 et 8% pour la période 2007-2009 ; il s'agit de réaliser une croissance robuste, c'est-à-dire sans inflation et sans déficit public.** Pour notre part, cet objectif peut être atteint pour peu que les mesures préconisées, touchant à l'entreprise, soient prises en compte.

**La priorité première, dans le contexte national d'aujourd'hui, est certainement d'œuvrer à réunir les conditions nécessaires pour assurer une croissance plus forte, plus durable et à plus fort contenu en emplois. Le pacte national économique et social devrait être entendu comme l'expression des engagements des différentes parties à faciliter cet objectif visant l'atteinte d'une croissance élevée.**

**- IV -**

**Mettre l'entreprise au centre  
de la politique économique**

## **IV- AXES D' ACTIONS POUR UNE DEMARCHE DE DEVELOPPEMENT CENTREE SUR L'ENTREPRISE**

Sur la base des analyses de la situation économique et sociale et fort de l'expérience de ces dernières années accumulée dans le domaine de l'économie de l'entreprise, le Forum des chefs d'entreprises présente ici une série de propositions à même de contribuer à la mise en œuvre d'une politique de l'offre qui situe l'entreprise au centre des efforts qui doivent être fournis dans le cadre du Pacte national économique et social :

### **IV.1- PROGRAMME DE MISE A NIVEAU DES ENTREPRISES**

Le défi le plus lourd auquel est confrontée l'économie nationale en général et l'entreprise algérienne en particulier est celui de la compétitivité. L'ouverture expose l'entreprise à une rude compétition d'abord sur son propre marché. Pour faire face à ce défi, il est nécessaire d'aider l'entreprise à se mettre au niveau des exigences de la compétition.

Le retard pris dans ce domaine est considérable ; l'Etat a, ici, un rôle crucial à jouer. Ne pas prendre ce problème à bras le corps, dès maintenant, risque de se traduire par un préjudice grave pour notre tissu productif, au cours des toutes prochaines années. Lorsque les difficultés seront avérées et que les entreprises commenceront à disparaître, que le marché national sera accaparé par les importations, il sera trop tard.

Il appartient aux pouvoirs publics d'afficher rapidement un programme de mise à niveau, de fixer les objectifs à atteindre, de dégager les ressources indispensables et de passer résolument à sa mise en application.

A cet égard, les mesures que préconise le Forum portent sur :

**IV.1.1-** La nécessité du lancement d'un vaste programme devant toucher **1000** entreprises par an, sur une durée de 5 à 7 années ; pour la première année, ce programme devra concerner : 100 entreprises exportatrices ; 500 entreprises potentiellement exportatrices ; 400 entreprises à marché porteur.

**IV.1.2-** Le financement de ce programme doit être assuré, principalement, par les ressources publiques; les aides de l'Union européenne, de la Banque mondiale, de l'ONUDI et les autres aides bilatérales ou multilatérales, ne doivent être considérées que comme ressources d'appoint.

**Il est préconisé de doter l'instance en charge du programme de mise à niveau d'un fonds conséquent.**

Le programme devra assurer la prise en charge à 100% des coûts relatifs au diagnostic, à la formation, à la certification et autres investissements immatériels, la prise en charge à 50% des coûts de renouvellement et de modernisation des équipements informatiques et la prise en charge à hauteur de 20% des coûts des équipements de production à acquérir, comme il est attendu l'octroi de crédits bonifiés pour 80% du coût de ces équipements.

**IV.1.3-** La mise en place d'un Comité national de pilotage de la mise à niveau dans lequel devront être représentées les chambres de commerce et les représentants des entreprises.

## **IV.2- LE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT**

Le maintien des équilibres économiques et monétaires dans une économie n'a de sens qu'autant qu'il sert une finalité ultime qui est le développement effectif et durable de l'économie réelle et la satisfaction des besoins sociaux de la population ; et ce développement effectif et durable n'est possible que par l'investissement.

Au moment où des efforts gigantesques sont déployés par les pouvoirs publics pour la prise en charge des besoins sociaux essentiels, et compte tenu du niveau exceptionnel des enveloppes financières qui y sont consacrées, il est fondamental de prendre garde à ne pas sacrifier les nécessités du développement durable à long terme, sur l'autel des enjeux immédiats. L'objectif stratégique à rechercher est, de notre point de vue, celui de développer les capacités productives nationales qui devront prendre le relais des hydrocarbures pour le financement de l'économie.

En conséquence, s'il est un domaine où les deniers publics doivent être injectés, ce domaine est bien celui de l'investissement, de l'aide à la création et au développement d'entreprises.

Beaucoup d'efforts ont, certes, été déployés par les autorités publiques dans notre pays pour améliorer l'environnement des affaires, développer l'investissement local et attirer l'investissement étranger. Ces efforts se constatent notamment dans le mouvement important qui a été engagé en vue de modifier le cadre législatif et réglementaire qui régit tous les aspects de l'activité économique.

En matière d'investissement, les résultats obtenus sont loin des attentes et demeurent largement insuffisants par rapport au potentiel de l'économie nationale. Les facteurs de blocage ont été maintes fois analysés; ils sont souvent attribués aux nombreuses difficultés liées au manque de visibilité de la politique nationale en matière d'investissement, à la faiblesse des performances du système financier, aux retards considérables accumulés en matière d'infrastructures de base, aux lenteurs des procédures administratives, à la non disponibilité d'informations fiables concernant le marché national, aux dysfonctionnements du marché (poids des activités informelles, dysfonctionnements du marché du travail, entre autres), au manque de coordination entre les divers acteurs concernés par l'investissement, etc.

Pour ce qui concerne l'investissement local, il est tout à fait vraisemblable que c'est l'absence ou la faiblesse de mesures incitatives qui ont empêché l'entreprise d'assumer un engagement plus important en matière d'investissement. **Le verrou du financement est ici, très certainement, l'entrave rédhibitoire.**

A cet égard, la conviction des chefs d'entreprises est que les facteurs de blocage majeurs résident, aujourd'hui, dans les aspects suivants :

- L'accès au crédit ;
- Le coût du crédit ;
- L'absence de mécanismes de garantie ;
- L'accès au foncier industriel ;
- L'insuffisance des incitations fiscales.

De ce point de vue, force est de reconnaître que l'ordonnance n° 01-03 du 20 août 2001 a entraîné **un recul lourd de conséquences** par rapport à la loi n°93-12 du 5 octobre 1993 en supprimant la plupart des avantages fiscaux accordés (qui ne constituent pourtant qu'un minimum de conditions nécessaires au développement de l'investissement), aggravant ainsi les difficultés structurelles relatives au financement, et en introduisant de nouvelles dispositions, telles le régime dérogatoire, qui ont induit un surcroît de bureaucratisation et d'opacité dans le fonctionnement du dispositif mis en place. Il faut, en outre, souligner que les avantages accordés pour la réalisation des projets en matière de droits de douane deviendront quasi obsolètes dès la mise en œuvre de l'accord d'association avec l'Union européenne.

Le résultat observé, qui traduit parfaitement ce recul, est que le nombre d'intentions d'investissements exprimées au niveau de l'ANDI est passé de **13102** projets en 2000, à **3484** projets en 2004, soit une baisse des intentions d'investissements exprimées de plus de **70%** sur la période. En termes d'emplois, les intentions d'investissement exprimées en 2000 prévoyaient la création de **336000** postes de travail, celles de 2004 seulement **74173**.

D'une façon générale, la notion de régime dérogatoire est l'un des éléments principaux qui participent à la perception des investisseurs en ce qui concerne le manque de visibilité de la politique nationale en matière d'investissement : qui dit dérogation, dit appréciation et intervention humaines dans l'octroi des avantages. L'automatisme des avantages était certainement un acquis qu'il aurait fallu préserver.

La vision réductrice qui avait ainsi prévalu et qui a induit pour l'Algérie le risque grave de perdre une bonne partie de son attractivité, est en déphasage total avec les pratiques en cours dans d'autres pays (A cet égard, il n'est pas sans intérêt d'observer que partout dans le monde se pratique une variété considérable de mesures de soutien à l'investissement qui peuvent prendre la forme de subsides ; de prêts sans intérêt ; de prêts bonifiés ; de prêts participatifs ; de prêts à intérêt remboursable par redevances ; de garanties de remboursement de pertes de prêts à terme ; d'avantages fiscaux divers ; d'octroi de garanties ; de mise à disposition de capital à risque ; de réduction de charges sociales ; de crédits d'impôts ; de financements intérimaires de crédits d'impôts ; de fonds de roulement de croissance ; et même de contributions non remboursables, si toute autre forme de financement s'avérait impossible...), comme de l'affectation à titre gratuit des assiettes foncières.

Certes, le régime plus favorable qui avait été mis en œuvre durant plus de sept années n'avait pas produit les résultats escomptés. Mais la nouvelle législation n'a pas apporté les réponses adaptées à la situation de blocage de l'investissement dont les déterminants se trouvaient neutralisés depuis trop longtemps par une impuissance à affronter la situation engendrée surtout par une gestion anarchique du foncier confiée à des institutions agissant en ordre dispersé, et un taux d'intérêt prohibitif pratiqué par les banques et qui hypothèque sérieusement toute possibilité de rentabilité des projets.

Cela étant, et nonobstant la nécessité impérieuse d'une refonte globale de la législation actuelle en vue de la mise en place d'un programme d'appui stratégique à l'investissement, il apparaît indispensable, à l'heure actuelle, que des mesures urgentes puissent être prises pour dépasser la situation de blocage qui semble caractériser l'investissement dans notre pays.

Il apparaît ainsi impératif et urgent que des décisions soient prises pour apporter les solutions adaptées aux problèmes tels que l'accès au foncier industriel ou le financement des projets et

leur garantie qui, quelles que soient les stratégies adoptées, demeureront des facteurs déterminants pour leur mise en œuvre.

C'est dans cette optique que le Forum des chefs d'entreprises formule quelques propositions de mesures incitatives que les entrepreneurs considèrent comme indispensables au dépassement des entraves actuelles et à une réelle impulsion de l'investissement, compris comme la seule véritable politique de nature à asseoir la croissance économique sur des bases saines et durables.

Les mesures proposées sont les suivantes :

#### **IV.2.1- En matière de crédit.**

- La situation d'aisance financière que connaissent les finances publiques doit autoriser aujourd'hui la mise en œuvre d'un **taux d'intérêt de base** pour les crédits à l'investissement qui ne doit pas dépasser **4,5%**.
- La bonification de **2%** des crédits à tout investissement, quelles qu'en soient la nature ou l'implantation, est tout à fait possible et pourrait s'avérer extrêmement incitative. L'impact financier d'une telle mesure, pour un montant engagé en investissements de **20 milliards de dollars d'ici à 2009**, ne serait que de **400 millions de dollars**. Au regard des avantages qu'un tel niveau d'investissements, tout à fait réalisable, pourrait procurer au pays, il apparaît évident qu'une dépense de 400 millions de dollars est parfaitement supportable pour le budget de l'Etat.
- La bonification des taux d'intérêt devrait être, par ailleurs, plus conséquente dans les cas des filières que l'Etat souhaite développer, telles que les filières en aval des hydrocarbures ; la filière chimie ; la filière lait; les nouvelles technologies de l'information et de la communication; les médicaments; les zones touristiques; la mise en valeur des terres dans certaines régions, etc.
- D'autre part, il apparaît irréaliste que les banques puissent continuer d'exiger de l'investisseur un apport en fonds propres de **30%** du volume de l'investissement. Ce niveau d'apport en numéraire, qui est une survivance du système ancien (OSCIP), est inconcevable à l'heure où le coût de tout projet susceptible d'avoir un impact sérieux, en termes de production et d'emploi, se chiffre en milliards de dinars. Les banques doivent être libérées de cette contrainte ; il doit leur être laissé la latitude d'apprécier la viabilité des projets ainsi que la qualité de l'investisseur et de décider à leur niveau de cette question d'apport en fonds propres.
- Prendre toute mesure, y compris en autorisant les banques à recourir aux services de bureaux d'études nationaux et/ou étrangers, de nature à doter les banques des capacités suffisantes d'analyse des dossiers d'investissement et de traiter ces dossiers dans des délais acceptables ; les délais actuels, qui atteignent souvent sept (7) mois et plus sont tout simplement incompatibles avec les exigences du développement de l'investissement.
- L'activation de la **Caisse de garantie des investissements** est un besoin qui paraît impérieux ; cette caisse doit, pour cela, être dotée de fonds conséquents. Il semble, en effet, que c'est la seule voie de nature à permettre d'atténuer l'étendue des garanties hypothécaires et des sûretés exigées de l'investisseur et de faire sauter le verrou du financement.

Cette caisse permettra de créer les synergies nécessaires entre ses mécanismes de garantie et les concours bancaires par le biais de conventions avec les banques qui s'engageraient plus facilement dans des projets d'investissement sachant que leurs provisions pour risque sont réduites.

#### **IV.2.2- En matière de foncier industriel.**

- C'est un fait reconnu que l'entreprise algérienne souffre de difficultés énormes en matière d'accès au foncier industriel. De nombreux projets productifs créateurs d'emplois restent irréalisables en raison des difficultés d'accès aux assiettes foncières. A cet égard, et compte tenu du fait qu'il s'agit là d'un facteur de blocage avéré de l'investissement dans notre pays, il apparaît inconcevable que dans la situation actuelle il puisse être envisagé que l'Etat réalise des opérations commerciales dans ce domaine.
- **Aussi, la proposition du Forum des chefs d'entreprises est que les assiettes foncières soient cédées aux investisseurs au dinar symbolique.**
- A défaut, il est préconisé **l'application généralisée du régime de la concession de terrains industriels** ; la durée de la concession devrait être fixée de manière uniforme à **99 années**.
- Confier aux Chambres de commerce et d'industrie régionales les prérogatives en matière de conception, de réalisation, d'aménagement et de gestion des zones industrielles.
- Engager la création de nouvelles zones industrielles le long de l'autoroute Est-Ouest.

#### **IV.2.3- En matière d'incitations fiscales.**

- D'une façon générale, il est concevable que l'exonération de tous impôts et taxes puisse être accordée à l'investissement, quelles qu'en soient la nature et l'implantation, aussi bien pour la phase de réalisation que pour l'exploitation. Les avantages en phase d'exploitation ne seront accordés qu'après le constat fait que le projet est réalisé. La modulation des avantages porterait seulement sur les durées de l'exonération en fonction des typologies des investissements, de leur implantation, des secteurs, ect. Il doit être possible d'introduire un système de taxation progressive, au-delà d'une période d'exonération totale, de façon à soumettre graduellement le projet au régime d'imposition de droit commun.

Cela étant, des mesures rapides peuvent être décidées pour au moins les aspects suivants :

- **Exonération totale de l'impôt sur les bénéfices réinvestis**, quelles que soient la nature ou l'implantation de l'investissement. Il s'agit là d'un besoin essentiel des entreprises qui, pour la plupart, doivent moderniser leur outil de production. Il faut bien considérer que des équipements importés il y a seulement 10 ou 15 ans sont déjà dépassés par les avancées technologiques réalisées depuis ; la plupart des PME ont un besoin pressant d'engager des programmes de modernisation de leurs équipements.
- **Prise en charge par l'Etat, au moins partiellement, des cotisations patronales**, pour une durée minimale à compter de la mise en exploitation du projet (et ce, nonobstant les avantages déjà accordés dans ce domaine aux primo investisseurs et aux micro entreprises), pour tous les projets d'investissement, quelles qu'en soient la nature et l'implantation. Il est nécessaire de considérer que les charges sociales sont très lourdes et pénalisent la création d'emplois.

#### **IV.2.4- Réaménagement du droit des sociétés**

- Tout en encourageant l'effort d'investissement, l'Etat doit œuvrer à faciliter et stimuler par tous moyens la création d'entreprises. Dans ce cadre, il apparaît nécessaire d'introduire des amendements au code de commerce afin d'assouplir les formes d'organisation des sociétés commerciales. Il est préconisé de réaménager le droit des sociétés de façon à permettre la création de **sociétés par actions par moins de sept (07) actionnaires** ; cette mesure est de nature à faciliter le passage de nombreuses PME fonctionnant sous la forme d'entreprises familiales en sociétés par actions.
- Par ailleurs, il apparaît également nécessaire de permettre la création d'entreprises sous le statut de **société anonyme**.

#### **IV.2.5- Autres mesures**

De nombreuses entreprises ont pâti de bouleversements imprévisibles (dévaluation de 1991-1994, exactions du fait du terrorisme ayant occasionné des arrêts d'activité...) et, de ces faits, se sont retrouvées en situation de déstructuration financière qui n'a, jusqu'à présent, pas été résorbée. Il est préconisé qu'un soutien financier puisse être apporté à ces entreprises pour les aider à retrouver des situations définitivement assainies.

### **IV.3- LE PROGRAMME DE PRIVATISATION**

En matière de conduite du programme de privatisation, le constat sur lequel tout le monde s'accorde est que le processus se caractérise par des lenteurs et une absence de transparence. L'instabilité qui caractérise le dispositif et les institutions chargées de conduire cette privatisation, conjuguée aux lenteurs dans la mise en œuvre, induit la dévalorisation des entreprises à privatiser et la nécessité de les renflouer régulièrement.

Dans certains secteurs névralgiques, comme les banques, le retard a des conséquences particulièrement négatives sur le reste de l'économie et sur la conduite des privatisations elles-mêmes.

Les propositions du Forum des chefs d'entreprises, en ce qui concerne le processus de privatisation, sont les suivantes :

**IV.3.1-** Accélérer le mouvement de privatisation et finaliser rapidement le maximum d'opérations parmi celles qui sont en cours.

**IV.3.2-** Afin d'accélérer le processus, accorder des facilités de paiement aux repreneurs nationaux et/ou leur faciliter l'accès au crédit.

**IV.3.3-** Privilégier le maintien de l'emploi par rapport au maintien de l'activité d'origine en matière de critères de sélection des repreneurs.

**IV.3.4-** Assurer d'avantage de transparence au processus de privatisation : diffuser l'information (appels d'offre ou information sur négociations de gré à gré, soumissions reçues, résultat des dépouillements, suivi des opérations effectives) beaucoup plus efficacement et plus massivement que cela ne s'est fait jusqu'à présent (conférences de presse régulières, bulletin d'information, site web etc.).

#### **IV.4- FINANCEMENT DE L'ECONOMIE, FISCALITE ET CONCURRENCE**

La capacité de l'économie nationale à investir, à développer les entreprises, à créer des emplois, est aujourd'hui limitée par un financement onéreux, des instruments financiers insuffisants, une fiscalité inadaptée et qui conserve encore certains archaïsmes totalement inacceptables, et par des procédures coûteuses parce que toujours trop bureaucratiques. Des mesures urgentes paraissent nécessaires :

##### **IV.4.1- En matière de financement et de pratiques bancaires.**

- Revoir, à la baisse, les taux de crédits d'exploitation qui ne devraient pas dépasser, dans la conjoncture actuelle, **5% à 5,5%**.
- Procéder à l'augmentation des fonds propres des banques ; le niveau actuel de ces fonds propres constitue la source réelle d'un grand nombre de difficultés liées au financement des projets d'une envergure importante.
- Accélérer la mise sur le marché de nouveaux instruments financiers tels le marché obligataire, les sociétés de capital risque, les SICAV, les sociétés de leasing, les fonds communs de placement, les fonds d'investissement, les sociétés de factoring.
- Elargir la notion de « groupe » au secteur privé.
- Prendre les mesures nécessaires à la réhabilitation de l'usage courant des instruments de paiement (chèque et lettre de change) dans la vie économique ;
- Réduire le niveau du taux des obligations cautionnées en douanes actuellement trop élevé (**15%** par an).
- Œuvrer à la mise en place des conditions permettant d'instaurer un marché de la devise en autorisant l'installation effective des bureaux de change privés : mettre en place la réglementation opérationnelle d'un marché des changes officiel qui remplace le marché parallèle qui fonctionne actuellement.
- Développer un marché des changes à terme.
- Promouvoir la mise en place d'un système de crédits bonifiés, permettant de stimuler la consommation de biens durables de fabrication nationale.
- Pour la mise en œuvre des propositions ci-dessus, réaménager, s'il y a lieu les règlements de la Banque d'Algérie.

##### **IV.4.2 - En matière de fiscalité et de charges sociales**

La fiscalité des entreprises est un indicateur fondamental de la politique économique que les autorités publiques entendent poursuivre et mettre en œuvre, en ce sens qu'elle conditionne dans une grande mesure la compétitivité de nos entreprises. Pour favoriser l'investissement et la création d'entreprises, pour encourager le travail, la prise de risque, l'innovation, le système fiscal offre une variété importante d'instruments à utiliser.

De ce point de vue, un grand nombre de difficultés reste à surmonter ; la transformation du système fiscal national accuse encore beaucoup de retards. Les réformes menées à ce titre au début des années 1990 (avec notamment l'introduction de la TVA) ont certes permis de faire évoluer le système, mais n'ont pas suivi les changements de fond qui ont marqué la sphère économique à partir de 1995, avec notamment le désengagement significatif de l'Etat des activités économiques, la montée en puissance progressive du secteur privé national, l'ouverture économique et commerciale, etc.

Au total, notre système fiscal a besoin d'une refonte totale dans le sens d'un allègement du niveau des impositions et charges, et pour atténuer l'évasion fiscale et assainir le marché.

Dans l'immédiat, les propositions du Forum sont les suivantes :

**(i) Ramener la période de prescription fiscale à 3 ans.**

**(ii) En matière d'impôt sur les bénéfices des sociétés (IBS) :**

- Réduire graduellement, sur une période de trois ans, le taux de l'impôt sur les bénéfices des sociétés (**I.B.S**) pour le ramener à un niveau attractif pour l'entreprise et pour encourager la transparence et endiguer l'expansion des activités informelles.
- Exonération totale de l'IBS pour les bénéfices réinvestis, actuellement frappés du taux de **15%**, et ce, pour tous les investissements de l'entreprise.

**(iii) En matière d'impôt sur le revenu global (IRG) :**

- Réduire le taux de prélèvement de l'IRG avec un relèvement du plafond actuel qui se situe à de **3** millions de dinars actuellement. Le taux actuel de 40% est réellement prohibitif ; il n'encourage pas le développement d'entreprises transparentes fiscalement, et pousse d'avantage vers l'informel.
- Pour l'IRG sur les dividendes des sociétés, sa suppression apparaît nécessaire, car c'est le même revenu qui est taxé deux fois, à travers l'IBS au taux actuel de 30% sur le résultat de l'entreprise puis au taux de **15%** en cas de distribution. En tout état de cause, **la suppression du cumul de l'IBS et de l'IRG** est une mesure qui est de nature, en atténuant la pression fiscale sur les entrepreneurs, à contribuer sensiblement à réduire la fraude et l'évasion fiscales et à moraliser d'avantage l'exercice des activités économiques et commerciales en y introduisant plus de transparence.

**(iv) En matière de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) :**

- Unifier la TVA au taux unique de **10%** ou à un taux représentant la moyenne des taux en vigueur.

L'instauration d'un taux unique simplifié de 10% pour l'ensemble des activités économiques est certainement de nature, en permettant de réduire la pression fiscale sur les activités déclarées, à encourager la déclaration des chiffres d'affaires réels et à faciliter la gestion et la perception de cette taxe par les services de l'administration fiscale.

- Instaurer, au moins pour la TVA à l'importation, une procédure permettant de solutionner la question du financement de la TVA par les contribuables opérationnels, sous forme d'avance, avant sa récupération auprès des consommateurs, redevables réels de cette taxe. Cette avance de la taxe constitue une charge de trésorerie lourde pour les entreprises, d'autant qu'elle n'ouvre droit à aucune rémunération de quelque nature que ce soit. Ainsi, avant d'être un collecteur de la taxe pour le compte de l'Etat, l'opérateur finance le montant de cette taxe, en premier lieu, et reste le garant et le comptable de cette taxe vis-à-vis du Trésor public, avec tous les désagréments que cela comporte (sanctions).

En conséquence, il est essentiel que des solutions concrètes puissent être trouvées à ces problèmes. L'idéal serait évidemment que les marchandises puissent circuler entre opérateurs en hors taxes, et que la TVA soit acquittée en bout de chaîne après sa collecte auprès des consommateurs.

- Il convient, par ailleurs, de reconsidérer les dispositions de l'article 25 de la loi de finances pour 2005 qui ont modifié celles des articles 5 et 41 du code des taxes sur le chiffre d'affaires. Les nouvelles dispositions excluent du droit à déduction la TVA sur les achats lorsque la liste des clients n'est pas annexée à la déclaration annuelle des revenus.

Cette disposition a introduit des mesures coercitives que rien ne justifie ; elle établit une relation entre un droit incontestable et imprescriptible et une injonction administrative. Il est légitime de demander la suppression pure et simple de cette mesure qui, dans les faits, ne sanctionnera bien évidemment que les entreprises respectueuses de leurs obligations fiscales.

- Exonérer de la TVA un certain nombre de produits alimentaires de toute première nécessité, pour stimuler la consommation et préserver le pouvoir d'achat des ménages ;

#### **(v) En matière de taxe sur les activités professionnelles (TAP) :**

- La suppression totale de la taxe sur les activités professionnelles (TAP) est une proposition que nous réitérons compte tenu du refus constant de l'administration fiscale de reconnaître enfin son caractère suranné, irrégulier et illégal :

\* elle est surannée : elle a été instituée à titre expérimental en 1960 ; elle ne touchait pas tous les produits ; elle ne sera jamais appliquée par nos partenaires français par la suite, l'expérience conduite en Algérie s'étant avérée négative. L'administration algérienne en a héritée, lui a trouvé des vertus et l'a reconduite indéfiniment ;

\* elle est illégale, car cette taxe est un impôt direct, à la charge du contribuable, donc normalement exigible uniquement en situation bénéficiaire ; en situation de déficit, elle ne devrait pas être exigible ; or, étant prélevée comme une taxe, elle est dans les faits exigée quel que soit le résultat de l'entreprise.

\* elle est irrégulière, exigée à chaque transaction, sans le bénéfice de la déductibilité. En outre, le taux réel cumulé, qui est supérieur à 6% (2% à chaque stade de transaction, producteur, grossiste, détaillant) obère substantiellement les coûts et les prix à la consommation des produits. Cette taxe est prohibitive, notamment pour les secteurs où la marge bénéficiaire d'intervention est très réduite.

Aussi, nous réitérons notre demande de suppression de cette taxe et, éventuellement, son remplacement par une patente au profit des communes, comme il est d'usage universellement.

L'argument avancé par l'administration fiscale ayant toujours été celui de la destination du produit de cette taxe, affecté aux collectivités locales, nous ne pouvons qu'insister de nouveau sur la nécessité de financer autrement les collectivités locales.

La suppression de cette taxe est une mesure qui indéniablement aura des répercussions favorables sur la compétitivité des entreprises.

#### **(vi) Autres taxes et charges :**

- Les prélèvements obligatoires en matière de charges sociales (allocations familiales, retraite et accidents du travail), dont la somme représente **35%** de la masse salariale, obèrent lourdement les coûts supportés par les entreprises, ce qui induit très certainement des comportements tendant vers le non respect de la législation du travail et le développement de pratiques occultes en matière d'emploi (travail clandestin) avec toutes les conséquences qui s'en suivent concernant les dysfonctionnements du marché.

Pour remédier à cette situation, **nous préconisons une réduction du taux de prélèvement obligatoire**, afin de le rendre plus accessible aux employeurs qui présentent cette tendance à ne pas déclarer leurs personnels pour ne pas s'acquitter de ces charges sociales.

L'élargissement de l'assiette de prélèvement, et donc du volume des prélèvements, qu'induirait cette mesure à travers l'augmentation du nombre d'employeurs qui déclareront leurs personnels, compensera très certainement la baisse du volume des prélèvements due à la réduction du taux.

En ce qui concerne particulièrement le secteur tertiaire, secteur dans lequel les pratiques informelles sont apparemment assez courantes, il est recommandé la mise en place d'une cotisation forfaitaire pour chaque emploi, ce qui devrait permettre une adhésion plus importante de l'ensemble des cotisants, libérés ainsi de l'exigence des déclarations mensuelles ou trimestrielles mais qui seront désormais soumis à l'obligation de fournir une liste annuelle du personnel ayant exercé pendant la période considérée, obtenant de cette façon l'ouverture des droits.

En tout état de cause, des mesures attractives constituant un système pragmatique d'application simple paraissent aujourd'hui hautement souhaitables pour aboutir à une adhésion réelle de l'ensemble des activités ; un tel système aurait, sans nul doute, une incidence sur l'évolution du volume de cotisations qui, actuellement, se trouve probablement amoindri.

D'une façon plus globale, une réforme de la sécurité sociale s'impose, pour faire de cette caisse un instrument de protection sociale, performant et efficace, et qui permettra l'adhésion volontaire de tous les non salariés.

#### **IV.4.3- Concurrence et secteur informel**

Dans ce domaine, l'urgence est aujourd'hui dans la nécessité d'affronter les dérèglements du marché à travers des mesures concrètes :

- Par la suppression des marchés illégaux dans le courant de l'année 2005 ;
- Par l'éradication des pratiques de vente sur la voie publique en 2005.

Il convient d'insister encore une fois sur cette évidence qui apparaît de plus en plus que l'économie informelle est en train d'aspirer l'économie réelle et que, de ce fait, les politiques publiques ne peuvent être mises en œuvre de manière efficace et porter leurs fruits tant que des marchés continueront de fonctionner en dehors du cadre de la loi. C'est la raison pour laquelle il apparaît que l'éradication des pratiques informelles qui gangrènent tous les circuits de la décision économique revêt un caractère d'urgence prononcée.

D'autre part, les mesures suivantes sont préconisées :

- Assurer le renforcement du rôle et des capacités d'intervention du Bureau de la Valeur au niveau des Douanes nationales pour une surveillance plus efficace des déclarations et une résorption rapide des fraudes à ce niveau.
- Assurer l'interconnexion entre les systèmes de traitement de l'information douanière et le système de traitement de l'information fiscale pour renforcer la coordination et l'efficacité opérationnelle ainsi que le suivi fiscal des opérateurs à l'importation.
- Instituer des laboratoires spécialisés permettant de lutter efficacement contre le commerce des marchandises de contrefaçon.
- Introduire un système transparent de gestion des quotas concernant les produits agricoles et agroalimentaires (mise en œuvre de l'accord d'association).

#### **IV.5- PROMOTION DES EXPORTATIONS HORS HYDROCARBURES.**

L'économie algérienne doit devenir exportatrice de produits manufacturés et de services. C'est bien sûr à l'entreprise que revient la charge de conquérir des parts de marchés extérieurs. Elle ne peut pas le faire seule. Un certain nombre de mesures qui relèvent de l'Etat et qui touchent aux procédures et règlements, aux aides et subventions et aux pratiques bancaires et fiscales, doivent être prises rapidement pour aider l'entreprise à mener et à gagner cette bataille des exportations hors hydrocarbures.

L'absence de résultats probants en matière de diversification des exportations et de développement de produits hors hydrocarbures à l'exportation marque une des limites les plus franches de la politique économique pour renouer avec un processus de croissance forte et durable.

En effet, malgré la mise en œuvre de programmes destinés à promouvoir plus efficacement l'exportation hors hydrocarbures, celle-ci n'arrive pas à dépasser 2 à 3% du volume global de nos recettes extérieures. Bien plus, ce résultat a tendance à se tasser en raison de la dynamique qui caractérise les exportations d'hydrocarbures.

Force est de reconnaître, par conséquent, devant la modestie des résultats, que beaucoup de travail reste encore à faire pour infléchir les tendances lourdes observées jusqu'ici et pour engager l'économie dans une dynamique nouvelle d'insertion dans le marché mondial.

Certes, le niveau des exportations hors hydrocarbures n'est pas ressenti, dans le court terme, comme un enjeu pour la stabilité des comptes macro – financiers du pays ; pour autant, il n'en demeure pas moins qu'il constitue un problème de taille quand il est situé dans une

perspective de moyen et long terme. On ne peut manquer, à cet égard, d'évoquer les deux contraintes suivantes :

- D'une part, le secteur des hydrocarbures ne pourra pas soutenir, tout seul et pendant longtemps, le poids du développement de l'économie nationale. L'absence de diversification des exportations fragilise considérablement les perspectives de croissance soutenue sur longue période de l'économie algérienne. A plus long terme, et même si le niveau des réserves est régulièrement renouvelé par la densification des efforts de recherche et d'exploration, il est impossible d'occulter le fait que les hydrocarbures constituent une ressource non renouvelable et dont les coûts d'exploitation augmentent, ce qui, au fur et à mesure, restreindra d'autant la rente financière importante qu'ils dégagent actuellement ;

- D'autre part, la logique même qui préside au processus d'ouverture économique et commerciale que le pays a entrepris au cours des dernières années, en particulier du point de vue de son insertion dans le système commercial multilatéral, suppose qu'il puisse tirer profit des ouvertures négociées qui lui seront consenties sur les marchés des pays partenaires.

Pour ces raisons, il faut bien considérer que la faible diversification et le faible niveau des exportations sont les obstacles les plus sévères à une intégration réussie du pays dans le commerce mondial et à une croissance soutenue qui ne compromet pas les équilibres de la balance des paiements.

Malgré cela, la facilitation de l'exportation hors hydrocarbures n'apparaît pas comme une orientation prioritaire. Les nombreuses difficultés bureaucratiques auxquelles continuent de se heurter les exportateurs témoignent largement de cette faible sensibilisation. Il en est ainsi :

- Des difficultés récurrentes à mettre en œuvre avec un minimum de célérité et d'efficacité des mesures de soutien multiformes que les autorités ont formellement consenties aux exportateurs (accès aux aides du fonds spécial ; accès aux facilités de financement bancaire ; assouplissement des procédures rigides de rapatriement des fonds et du contrôle des changes ; etc.).

- Des difficultés à faire évoluer rapidement des réglementations obsolètes pour améliorer l'environnement de l'exportateur. Il en va ainsi, par exemple : de la possibilité souvent revendiquée par les exportateurs de conserver le montant en devises du rapatriement de leurs exportations ; de l'ouverture de bureaux de change légaux ; de l'accès garanti et en temps réel au bénéfice du remboursement de la TVA acquittée pour les produits exportés.

- Des difficultés à mettre en cohérence les multiples réglementations applicables à l'exportateur et à assurer leur mise en œuvre diligente par toutes les administrations concernées. Cela se traduit fondamentalement par l'incapacité à mettre en place un guichet unique à cet effet et, surtout, pour l'exportateur, à trouver un interlocuteur compétent et auquel il puisse adresser ses doléances et qui soit doté des pouvoirs requis pour leur donner des solutions.

Au-delà de ces aspects relatifs aux incohérences qui relèvent surtout d'un déficit organisationnel, certains domaines mériteraient certainement un diagnostic approfondi et des mesures radicales, même s'ils ne concernent pas exclusivement les exportateurs. Il s'agit :

- De la nécessaire mise en cohérence de la fonction bancaire et financière avec les besoins spécifiques des exportateurs. Les réglementations financières, quelquefois inadaptées et souvent rigides, laissent peu de marge de manœuvre à des applications adaptées aux difficultés du terrain et aux exigences de la fonction exportation. Les banques jouent plus volontiers un rôle de gardiennes de ces réglementations que celles de conseil et d'assistants de leurs clients exportateurs. Un diagnostic de fond qui serait conçu pour remettre au centre du débat les préoccupations de l'exportateur et pas seulement celles du système financier et bancaire paraît tout à fait opportun.

- Du besoin de restructuration, en profondeur, des activités portuaires et du transport maritime. Ces deux activités sont à l'origine de surcoûts élevés et de dysfonctionnements qui pénalisent l'ensemble de l'économie d'une façon générale et particulièrement les exportateurs.

Si ces surcoûts sont généralement imputés aux consommateurs nationaux quand il s'agit des flux à l'importation, l'impossibilité à faire de même pour les clients étrangers se traduit par des pertes d'opportunité pour les exportateurs. Ces derniers mettent du reste en première ligne de leurs difficultés, celles liées à l'acheminement de leurs produits à travers les ports.

- De l'introduction aussi rapide que possible des nouvelles technologies comme des instruments de rationalisation de la fonction commerciale. Des retards conséquents ont été pris en la matière : sensibilisation aux opportunités ouvertes aux exportateurs pour la découverte de marchés et la gestion de leurs opérations ; mise en place de législations spécifiques pour stimuler l'usage de ces nouvelles technologies et pour aider l'exportation ; mise en place des supports techniques conçus pour faciliter la dématérialisation des opérations commerciales.

- De la définition des éléments d'une politique de développement et de promotion de l'exportation hors hydrocarbures compatible avec les nouveaux engagements que le pays va devoir contracter dans le sillage de son entrée dans le système multilatéral de l'OMC. Les disciplines qui sont appliquées à cet égard, quelquefois très restrictives, d'autres fois plus souples, influent considérablement sur la qualité de l'instrumentation et quelquefois sur la nature même des politiques que chacun des pays membres de cette institution met en œuvre pour stimuler ses exportations dans un secteur ou dans un autre. Cela impose, en tous cas, un degré souvent élevé de sophistication des politiques de soutien que l'Algérie se devra de prendre en compte et auquel elle devra se préparer dès à présent, pour la phase de l'après accession.

Cela étant, les mesures suivantes sont préconisées pour l'immédiat :

**IV.5.1-** Prise en charge intégrale des frais de transport des marchandises et des coûts de participation aux foires et expositions organisées à l'étranger. Les coûts de transport international à partir de notre pays sont prohibitifs et constituent une source de perte de nombreux marchés pour les exportateurs : leur prise en charge constituera un important instrument d'incitation de nature à dynamiser les flux d'exportations hors hydrocarbures.

**IV.5.2-** Restitution intégrale du produit des exportations hors hydrocarbures.

**IV.5.3-** Accorder à l'exportateur la possibilité de disposer à titre discrétionnaire de **25%** du produit de ses exportations en devises afin de lui permettre de faire face à tous les frais qu'induit une opération d'exportation.

**IV.5.4-** Mise en place progressive d'une véritable politique de financement adaptée aux besoins des exportateurs : crédits d'exploitation bonifiés à hauteur des ventes réalisées à l'exportation et abaissement de la prime de risque pour les garanties assurées par la CAGEX.

**IV.5.5-** Institution au niveau des ports et des aéroports, de guichets spécialisés pour le traitement des opérations d'exportation. Les lenteurs bureaucratiques constituent toujours, malgré le souci souvent affiché par les autorités, un des obstacles majeurs pour les exportations qui peut être considérablement réduit dans le cadre d'un traitement spécifique à réserver aux opérations d'exportations.

**IV.5.6-** Réintroduire dans la réglementation douanière le système du « Draw-back » et mettre en place des mécanismes souples (type crédits d'impôts) au bénéfice de l'exportateur.

**IV.5.7-** Mettre en place des missions économiques et commerciales au sein des ambassades algériennes implantées dans les pays qui représentent des marchés potentiels pour nos produits. L'attention la plus grande devrait être attachée à l'identification de ces marchés potentiels ainsi qu'au profil des candidats à désigner pour assumer la responsabilité de ces structures qui sont devenues une nécessité.

#### **IV.6- LE FONCTIONNEMENT DU MARCHÉ DU TRAVAIL**

Les constats les plus évidents dans le domaine du fonctionnement du marché du travail sont les suivants :

- La mise en relation entre l'offre et la demande de travail est loin d'être satisfaisante: faible diffusion de l'information, agences nationales déficientes, freins à la mobilité du travail (logement, transport). Le système national d'éducation - formation ne répond plus aux besoins de l'économie : les entreprises signalent de plus en plus de difficultés de recrutement de main d'œuvre qualifiée.
- A l'heure actuelle, de nombreux déterminants du coût du travail sont du ressort exclusif de l'administration centrale sans mécanismes institutionnel d'association des partenaires sociaux à la prise de décision. Il en est ainsi du SNMG, des taux de cotisation à la sécurité sociale ou d'autres prélèvements (fonds social, formation...).
- Les caisses de sécurité sociale sont en crise latente du fait du rétrécissement relatif du nombre de cotisants comparativement au nombre de bénéficiaires, ainsi que de la sous déclaration des salaires versés. En effet, les taux de prélèvement élevés et les faibles moyens de contrôle ont pour conséquence la sous déclaration des effectifs actifs et des salaires versés lorsqu'ils s'agit des entreprises enregistrées ou, dans le cas de l'absence d'enregistrement des entreprises (secteur informel au sens strict), l'absence totale de déclaration.
- La législation du travail demeure en retrait par rapport à l'exigence croissante de flexibilité: contrat à durée déterminée (CDD), temps partiel, travail intérimaire sont autant de domaines où la réglementation n'est que balbutiante ou parfois même absente. En 2004 la très forte croissance de l'emploi (plusieurs centaines de milliers de travailleurs) est imputable aux travailleurs temporaires. Le caractère massif de ce phénomène mériterait que l'on se penche sérieusement sur l'encouragement de la création d'agences d'intérim qui offrirait la possibilité de participer à l'insertion dans le formel d'une partie du travail informel existant et aussi de participer à une meilleure information dans le marché du travail.

- Les moyens des inspections du travail semblent en deçà de ce qui est nécessaire à la fois pour contrôler la bonne application de la réglementation et limiter l'extension du secteur informel.

Les mesures que préconise le Forum des chefs d'entreprises sont les suivantes :

**IV.6.1-** Réformer et consolider l'Agence nationale pour l'emploi (ANEM) ; encourager la création d'agences d'intérim ; introduire, dans les programmes publics de construction de logements, des quotas de petits logements (F1, F2) pour l'encouragement de la mobilité des travailleurs.

**IV.6.2-** Profiter de l'aisance budgétaire actuelle pour opérer une véritable mise à niveau des différents paliers du système d'éducation - formation. Rechercher les moyens d'une coopération plus efficace entre le système d'éducation - formation et les entreprises. Développer des aides pour la formation permanente des travailleurs.

**IV.6.3-** Créer un mécanisme de concertation entre les partenaires sociaux pour toute mesure devant affecter le coût du travail : SNMG, taux de cotisations sociale et autres prélèvements.

**IV.6.4-** Renforcer les moyens des inspections du travail afin de réduire fortement le poids de l'informel dans l'économie.

**IV.6.5-** Introduire toutes formules permettant de flexibiliser le travail.

#### **IV.7- L'INFORMATION ECONOMIQUE**

L'information économique réduit l'incertitude et par suite accroît la vitesse de prise de décision ainsi que la probabilité de prendre les bonnes décisions. L'enjeu peut se chiffrer en point(s) de croissance du PIB. Or, que ce soit du point de vue de la production de l'information économique, que de son analyse ou de sa diffusion, on est loin des nécessités d'une économie de marché. Plus encore, l'information économique continue à pâtir d'un statut de confidentialité largement obsolète, décalé par rapport à la réalité, survivance d'une époque révolue, que les résistances au changement aident à perpétuer.

Il est absolument nécessaire que la plus grande attention soit accordée à cette question.

Les mesures que préconise le FCE pour cet aspect sont les suivantes :

**IV.7.1-** Procéder au renouvellement de la composition du conseil national de la statistique après avoir redéfini le mode de désignation de ses membres de manière à y inclure les représentants des partenaires sociaux. Ce conseil doit définir régulièrement le programme des travaux statistiques.

**IV.7.2-** Introduire l'obligation de production et de diffusion aussi bien pour l'ONS que pour les autres organes composant le système national de la statistique. Une structure de surveillance doit contrôler la réalisation effective du programme. L'accès à toutes les statistiques publiques doit être garanti à tous sans discrimination.

**IV.7.3-** Encourager la création de publications spécialisées.

**- V -**

**Propositions d'actions  
transitoires urgentes de nature à  
réduire le poids du chômage et  
d'autres problèmes sociaux**

## **V- PROPOSITIONS ET SUGGESTIONS DU FCE POUR DES ACTIONS TRANSITOIRES URGENTES DE NATURE A REDUIRE LE POIDS DU CHOMAGE ET D'AUTRES PROBLEMES SOCIAUX**

Quels que soient les choix économiques qui seront opérés dans le cadre et dans le sillage du Plan complémentaire de soutien à la croissance (PCSC) en cours de mise en œuvre, la plus value sociale susceptible d'en découler par voie de conséquence ne sera pas immédiate.

La plus value sociale attendue des entreprises, en termes de création d'emplois, de distribution de revenus salariaux, de qualifications supplémentaires, d'amélioration des conditions de travail, d'élargissement de l'offre de produits, etc..., dépendra bien évidemment de leur développement, de leurs investissements, de leur vitalité et de leur dynamisme; elle dépendra de la combinaison de facteurs exogènes et endogènes dont le résultat ne peut être que graduel.

C'est pourquoi, le Forum préconise trois programmes portant sur des actions transitoires urgentes visant à : **(i)** desserrer à brève échéance la contrainte lourde du chômage ; **(ii)** régler les difficultés graves inhérentes au déplacement de certaines populations en relation notamment avec les événements douloureux qu'ont vécu certaines régions exposées durant la dernière décennie ; **(iii)** solutionner les graves déficits en formation dans les métiers du bâtiment.

### **V.1- PROGRAMME PORTANT SUR LES CHANTIERS D'INTERET ECONOMIQUE ET D'UTILITE PUBLIQUE**

La suggestion avancée est de lancer un vaste programme de création d'emplois en milieu rural, à travers des chantiers d'intérêt économique et d'utilité publique. Il s'agit de créer **un million d'emplois en 3 ans**, payés au niveau du SNMG.

Un tel programme permettrait de résorber d'importants problèmes insuffisamment pris en charge (faute de budgets consistants) dans le cadre des différents programmes habituellement mis en œuvre par les collectivités locales et qui portent notamment sur les aspects suivants :

- Reboisement et entretien des forêts ;
- Mise en valeur des terres agricoles ;
- Travaux de voirie ;
- Travaux d'Assainissement ;
- Protection des berges de barrages ;
- Tous travaux d'utilité publique et d'intérêt économique.

### **V.2- PROGRAMME DE REINSTALLATION DES POPULATIONS DEPLACEES A LA SUITE DES DIFFICULTES SECURITAIRES**

Aux grands problèmes d'urbanisme dont sont affectées nos villes est venu s'ajouter celui de l'afflux considérable de populations rurales qui, ayant abandonné leurs maisons et s'étant ainsi déracinées, donnent une image désolante qui ne peut laisser personne indifférent. Certes, les pouvoirs publics avaient engagé une politique timide pour construire des logements décentes à ces populations. Ces politiques n'ont apparemment pas donné de résultats tangibles puisque tout un chacun peut constater quotidiennement autour et dans les villes la persistance de ce problème.

**Aussi, le FCE suggère de prendre à bras le corps les séquelles d'une époque douloureuse pour notre pays à travers un programme sérieux de réinstallation de 100.000 familles dans leurs régions d'origine, en assurant la prise en charge préalable de leur sécurité.**

Cette action de réinstallation des familles qui ont fui les campagnes à la suite des exactions terroristes dans leurs lieux d'origine permettra de réoccuper les campagnes abandonnées et de desserrer la forte pression exercée sur nos villes, les autorités locales ne pouvant satisfaire des demandes sociales sans cesse amplifiées par de nouveaux demandeurs.

Le retour de ces familles dans leurs anciennes demeures devra être encouragé par une aide conséquente. Naturellement, la mise à disposition de cette subvention doit s'accompagner de toutes les mesures nécessaires de nature à garantir la réinstallation effective des familles et leur remise en activité. Cette action s'étalera jusqu'à fin 2006.

### **V.3- PROGRAMME SPECIAL DE FORMATION AUX METIERS DU BATIMENT**

Compte tenu du déficit chronique et des besoins énormes ressentis par l'économie en matière de main-d'œuvre qualifiée dans tous les métiers liés au bâtiment, il apparaît extrêmement urgent d'engager un programme d'envergure pour répondre à ces besoins.

Il est ainsi suggéré de lancer un programme de formation spécialisée dans les métiers du bâtiment, de niveau 3 et 4, à l'endroit des jeunes pour atténuer la crise de main-d'œuvre dans cette branche. Un tel programme peut prévoir la formation de **200.000** jeunes par an, qui bénéficieront d'un présalaire équivalant au SNMG.

Les moyens à mettre en œuvre par l'Etat dans un tel programme auront un impact considérable à un double niveau :

- D'une part, un tel programme est de nature à donner, à moyen terme, un élan important à l'industrie du bâtiment et, partant, à de très nombreuses autres activités liées à cette industrie ;
- D'autre part, ce programme aura des répercussions immédiates sur l'emploi des jeunes, en permettant à un grand nombre d'entre eux d'accéder à une formation dont les débouchés sont disponibles.

### **V.4- LES MODALITES DE FINANCEMENT DE CES TROIS PROGRAMMES**

Le financement des trois programmes proposés ci-dessus peut être conçu dans le cadre du Fonds de Régulation des Recettes (FRR) que nous proposons de stabiliser à **1000** milliards de dinars (soit environ 14 milliards de dollars US). Le surplus dégagé par ce fonds, au-delà du plafond de 1000 milliards de dinars, sera affecté à ces trois opérations dont le coût, pour chaque programme, est évalué à :

- Pour (01) un million d'emplois et pour des salaires fixés au niveau du salaire minimum, le programme portant sur les chantiers d'intérêt économique et d'utilité publique nécessitera une enveloppe de **120 à 150 milliards de dinars par an, soit moins de 500 milliards de dinars sur trois ans.**

- En allouant à chaque famille réinstallée une subvention **de (01)** un million de dinars, le programme de réinstallation de 100000 familles dans leurs lieux d'origine nécessitera une enveloppe de **100** milliards de dinars.
- Pour le programme spécial de formation aux métiers du bâtiment, il devra être possible, en engageant une enveloppe de **150 à 200** milliards de dinars par an d'ici à 2009, de former aux niveaux 3 et 4, dans tous les corps d'Etat de l'industrie du bâtiment, 200 000 jeunes par an, soit une enveloppe globale de 450 à 600 milliards de dinars.

Au total, ces trois programmes exigeront une enveloppe globale qui s'établirait au maximum à **1200 milliards** de dinars. Au regard de l'importance des problèmes qui pourront ainsi être traités, un tel investissement de fonds publics apparaît tout à fait justifié. La conjoncture actuelle du marché mondial du pétrole est de nature à permettre de mobiliser rapidement ce financement au niveau du Fonds de Régulation des Recettes.

#### **V.5- LES CONTRIBUTIONS COMPLEMENTAIRES DES CHEFS D'ENTREPRISES**

En formulant cet ensemble de propositions, le forum des chefs d'entreprises veut apporter sa contribution au débat sur les questions importantes qui concernent le développement de notre économie.

Le Forum compte ainsi assumer les missions qui sont les siennes, en tant qu'association d'entreprises citoyennes directement impliquées dans le chantier de la relance de l'économie, aux côtés des autres partenaires et des pouvoirs publics.

Dans ce cadre, les entrepreneurs membres du Forum s'engagent :

- A se mobiliser pour améliorer toujours d'avantage les performances de croissance de l'économie nationale ;
- A œuvrer à la réalisation d'une croissance économique saine, durable et à fort contenu d'emplois.
- A se mobiliser pour le développement d'une économie de production au lieu et place de l'économie de commerce et à œuvrer au développement de l'investissement productif créateur de richesses et d'emplois.
- A œuvrer à développer la culture de l'entreprise citoyenne et, dans ce cadre, à contribuer particulièrement à la lutte contre l'évasion et la fraude fiscale à travers toute action nécessaire.
- A promouvoir et à diffuser la culture entrepreneuriale.
- A participer activement aux actions de lutte contre le chômage et particulièrement aux programmes liés à l'emploi des jeunes diplômés, à l'apprentissage, à la mise en adéquation de la formation aux besoins de l'économie par la formation en alternance.

**- VI -**

**Les conditions de mise en œuvre du  
Pacte National Economique et  
Social**

## **VI- LES CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DU PACTE NATIONAL ECONOMIQUE ET SOCIAL**

**VI.1-** Du point de vue du Forum des chefs d'entreprises, le Pacte national économique et social est avant tout un consensus entre les partenaires sociaux et le gouvernement autour des grands choix économiques et sociaux du pays et des voies et moyens à réunir pour faire aboutir ces choix. Un consensus se construit par le dialogue et la concertation entre partenaires ; il est aussi un engagement de chacun de ces partenaires sur l'ensemble des éléments constitutifs de l'accord.

**VI.2-** Le Pacte doit définir, au-delà des engagements de chacun des partenaires, une démarche de mise en œuvre qui précise les tâches concrètes à réaliser, l'échéancier à respecter, les mécanismes d'évaluation périodiques ainsi que les voies d'arbitrage en cas de non respect des engagements.

**VI.3-** Le Pacte national économique et social ne doit bien évidemment en aucun cas se substituer à la politique économique du gouvernement ni aux programmes de travail de chacune des associations partenaires, même si gouvernement et partenaires sociaux doivent intégrer les orientations du Pacte dans leurs programmes de travail respectifs.

**VI.4-** Le Forum des chefs d'entreprises s'engage pour sa part à se mobiliser pour le succès total du Pacte National Economique et Social et la pleine réussite de cette nouvelle expérience de dialogue social.

**VI.5-** Le Forum des chefs d'entreprises se félicite de ce que les autorités publiques s'investissent franchement, à travers des programmes volontaristes, dans la prise en charge des besoins du citoyen algérien, dans la modernisation des grandes infrastructures publiques et, in fine, dans le développement économique et social national.

La recherche d'un consensus pour la réussite de cette démarche, à travers la conclusion d'un Pacte économique et social, bénéficie de l'impulsion personnelle du Président de la République qui a souhaité ce pacte. L'adoption de ce pacte et sa réalisation, sous la haute autorité du Président de la République lui-même, en garantiraient sans nul doute le succès.

**- VII -**

**conclusion**

## **VII- CONCLUSION**

Le contexte favorable que connaît notre économie ouvre à la société algérienne dans son ensemble, au-delà de la stabilisation macro – économique aujourd’hui effective, l’espoir de pouvoir amorcer une véritable dynamique de croissance et de résorption progressive du chômage, de la précarité et de l’exclusion sociale.

**Le Forum des chefs d’entreprises est convaincu que la mise à profit par notre pays des conditions que lui offre cette conjoncture exceptionnellement favorable et qui constitue une chance historique, conjuguée à l’adoption de la concertation comme méthode de gestion de l’économie, est de nature à lui permettre la réalisation de progrès décisifs dans la conduite de son développement.**

Nous devons considérer que le dialogue est, avant tout, une forme plus efficace de gestion des affaires publiques en économie de marché, une économie où, faut-il le rappeler, ce sont les entreprises qui sont la source de la richesse, qui créent des emplois productifs et permanents et qui font la croissance économique pour le bien être de tous et la prospérité à l’échelle d’un pays

S’il n’est que justice que les autorités d’un pays moderne se soucient de la prise en charge des besoins sociaux de leurs citoyens et prennent à cœur les nécessités d’une solidarité nationale en direction de toutes les couches défavorisées, il n’en demeure pas moins que la voie du développement économique et de l’effort de croissance est la seule voie pour trouver des solutions durables et viables aux problèmes sociaux. C’est dans cet esprit que le Forum travaille à l’émergence d’une « entreprise citoyenne », c’est-à-dire une entreprise qui contribue efficacement à la politique de l’emploi et qui veille au respect rigoureux de ses obligations devant l’impôt.

Dans un contexte de mondialisation économique, la protection des intérêts de l’économie nationale, en tant qu’ensemble confronté aux économies de nos partenaires, et la nécessité de préserver des parts de marché pour la production nationale, doivent prendre le pas sur nos propres contradictions internes : en ce sens, la remise en ordre de l’environnement légal de l’entreprise, la réduction des charges qui pèsent sur elle, la simplification des procédures et la levée des obstacles à l’investissement, la promotion de la production nationale, etc., sont autant de moyens qui doivent être mobilisés pour faire en sorte d’amortir le choc de l’ouverture externe et pour tirer profit des opportunités de la mondialisation.

Une bonne connexion, à ce sujet, entre les décideurs économiques, entreprises et autorités confondues, paraît tout à fait indispensable. Elle l’est d’autant plus que, dans notre pays, il s’agira de veiller à ce que le fossé soit constamment réduit entre les bonnes intentions affichées dans les programmes d’action des autorités gouvernementales et la réalité concrète que vivent les entreprises. Elle est également indispensable pour une relance durable et solide de la croissance économique dans notre pays.

Après de très longues années de crise financière aiguë, le retour aux priorités de la gestion et de l’économie est particulièrement bienvenu. Notre pays doit saisir l’opportunité que lui offrent les conditions exceptionnelles de la conjoncture actuelle pour non seulement tirer bénéfice des efforts coûteux de la libéralisation de son économie et en faire un instrument d’efficacité, de création d’emplois et de bien être social, mais surtout pour créer les bases

d'une croissance forte et durable et émerger comme pôle de développement au sud méditerranéenne.

Cela étant, il faut par-dessus tout considérer que cette perspective d'une économie algérienne émergente ne se réduit pas à la réalisation d'un programme d'investissements aussi massifs soient-ils, et que les problèmes structurels de son système d'organisation sont toujours présents et commandent un traitement sur le fond. Le plus grand danger qui guette aujourd'hui notre pays est celui d'avoir à consommer des ressources rares, fruit de ses richesses naturelles et non du travail de ses enfants, sans créer les conditions de leur renouvellement au bénéfice des générations futures.

Notre association tient à souligner de nouveau avec force le besoin d'une véritable démarche de développement économique centrée sur l'entreprise, qui se donne pour objectifs affichés la réhabilitation du travail, la construction d'un système performant de production de biens et de services, moins dépendant des exportations d'hydrocarbures.

C'est sur la base d'une telle démarche qu'un véritable consensus de tous les acteurs économiques et sociaux mérite d'être organisé.